

Edition quotidienne	
CANADA	\$6.00
Etats-Unis et Empire Britannique ..	2.00
UNION POSTALE	10.00
Edition hebdomadaire	
CANADA	2.00
ETATS-UNIS ET UNION POSTALE ..	2.00

LE DEVOIR

Directeur: HENRI BOURASSA

FAIS CE QUE DOIS!

Montréal, jeudi 5 août 1926.

TROIS SOUS LE NUMERO

Rédaction et administration:
336-340 NOTRE-DAME EST
MONTREAL

TELEPHONE: - - Main 7460
Service de nuit: Rédaction, Main 5121
Administration, Main 5153

Qui se présentera dans Labelle contre M. Bourassa?

Les chiffres de la "Gazette"

Les réflexions qu'ils suscitent

Sous le titre *The Truth About Conscription* — La vérité sur la conscription, la *Gazette* d'hier matin a publié des chiffres qui suscitent d'intéressantes réflexions.

La loi du Service militaire (c'est le nom officiel de la loi de conscription) est entrée en vigueur, dit-elle, le 29 août 1917. Le Canada était en guerre depuis plus de trois ans, avait enrôlé par enrôlement volontaire un corps expéditionnaire de 437,387 hommes — corps qui s'était acquis une grande et durable gloire — et l'heure était arrivée où il n'était plus possible de maintenir par l'enrôlement volontaire la force combattante du Canada. Les pertes du corps expéditionnaire avaient atteint un total qui dépassait 125,000 et bien que ce chiffre, heureusement, contient des hommes qui revinrent plus tard à la santé et retournèrent à leurs régiments, la perte sèche en tués et en invalides était extrêmement lourde. La situation alors était que l'armée enrégimentait plus de pertes (casualties) que de nouvelles recrues, que l'enrôlement volontaire avait virtuellement cessé.

Pour compléter le tableau dont la *Gazette* nous donne ainsi les grands traits, il faut rappeler une couple d'autres points. Le Canada d'abord avait, en 1914, une population qui, déduction faite des étrangers auxquels la guerre avait fait quitter le pays, ne devait guère dépasser sept millions.

C'est dire que les effectifs enrôlés au moment de la conscription équivalaient à quelque chose comme 2,400,000 pour la France et 2,700,000 pour le Royaume-Uni.

Et notez bien que cette comparaison, en ce qui concerne les armées européennes, doit tenir compte d'un fait essentiel: c'est que les chiffres des armées européennes comprennent jusqu'aux troupes dites territoriales et réserve de l'armée territoriale, de braves gens dont une partie était employée là-bas à la garde des chemins de fer, tandis que les soldats du corps expéditionnaire canadien correspondaient naturellement aux armées de première ligne des pays européens.

Notez encore que les troupes anglaises et françaises n'étaient payées que quelques sous par jour, tandis que nos volontaires recevaient \$1.10. \$1.10, ce n'était sûrement pas une grosse somme pour un pareil métier, mais cela veut dire que la solde des troupes coûtait au pays, homme par homme, plusieurs fois ce qu'elle coûtait à la France et à l'Angleterre, et qu'il en serait de même pour les pensions, naturellement basées sur les soldes.

Notez, enfin, que les pays européens possèdent une armature économique puissante et que leur population est fort dense, tandis qu'au Canada une population de quelques millions est éparpillée sur la moitié d'un continent et qu'ils nous faut presque créer une organisation économique capable de répondre aux besoins de cet immense territoire.

Pour tout homme de bon sens, la situation que rappelle la *Gazette*, les faits que nous y ajoutons et qui étaient accessibles à tous, démontraient clairement que le Canada avait déjà fait, au moment où l'on nous présentait le projet de loi sur la conscription, un effort énorme, qui pèserait très lourdement sur son avenir, qui le chargerait d'impôts nouveaux, qui entraverait pour de longues années à venir son progrès économique et que tout nouvel effort serait, du simple point de vue matériel, désastreux.

Et c'est précisément pourquoi le directeur du *Devoir* écrivait dans le *Devoir* du 30 mai 1917: "Si nos gouvernants, nos hommes publics, nos 'capitaines de la finance et de l'industrie' poulaient se donner la peine de faire un inventaire complet de la situation et réfléchir cinq minutes à l'effroyable lendemain qui se prépare, ils seraient les premiers à crier: 'Plus un homme! plus un dollar!'"

Dur et salubre avertissement qui n'était que la suite, au reste, d'une longue campagne dont l'événement devait justifier la presque prophétie exactitude.

Le nouveau patron de la *Patrie*, M. le sénateur Lésperance, n'apercevait pas les choses sous cet angle, il ne les voyait pas du même oeil.

Il jugeait que les 430,000 hommes dont parle la *Gazette* ne constituaient point pour le Canada une contribution suffisante; il jugeait que les centaines de millions déjà dépensés et ceux que comporteraient forcément l'entretien de ces 430,000 hommes, leurs pensions et leurs indemnités, n'acquittaient point la dette du Canada envers... (envers qui ou quoi? L'Angleterre, la France, la patrie, la civilisation, les droits des petites nations, la démocratie? ou nous a parlé de tant d'autres et de tant de choses qu'il est bien difficile de deviner quel objectif fascinait particulièrement M. Lésperance); il croyait que le Canada devait faire davantage, devait opérer dans les rangs de sa jeunesse des coupes plus sombres encore, charger son avenir de plus lourdes obligations; il le croyait d'une foi si forte et si agissante qu'il abandonnait, pour aller voter au Sénat la loi de conscription, son tranquille fauteuil de fonctionnaire.

Nous ne faisons pas ici, nous n'entendons pas — pour le moment du moins — faire le procès de M. Lésperance conscriptionniste, mais, franchement, le nouveau patron de la *Patrie* n'estime-t-il point que la décence lui interdit certaines manœuvres?

Qu'il laisse ou qu'il fasse, s'il y tient, traiter le directeur du *Devoir* de faux palatin, de vishnou national ou de gyrovague (M. Lésperance doit tout de même avoir quelquefois besoin de feuilleter son dictionnaire pour être bien sûr de comprendre ses littérateurs), mais qu'il n'essaie pas de couvrir de la parole ou des actes de l'ancien député de Labelle ses actes ou ses paroles à lui, sénateur Lésperance.

Les faits sont trop récents encore pour tolérer une pareille effronterie. Le pauvre diable qui, de ce temps-ci, évoque dans la *Patrie* surprise la mémoire de Pascal et celle de l'avocat Parthelin pour lui rappeler que si Virgile n'a parlé que de leurs larmes — tiens, ces souvenirs seraient-ils contagieux? — les choses ont leurs révoltes aussi.

Omer HEROUX

L'actualité

Elle "gyrovague"

Pour justifier le choix d'un certain candidat qui "s'accoudera" les pieds sur la table du conseil, au moment où il les retirera des plats, s'il est fait ministre, M. le sénateur Lésperance a déclaré, parait-il: "Nous devons aller au peuple. Depuis trop longtemps le parti conservateur ne prend pas contact avec le peuple. C'est pour rétablir ce contact que nous choisissons des

candidats populaires (à côté de l'aristocratie fondatrice du club de Laval-sur-le-Lac) et c'est pour cela que nous avons acquis (oui, à qui, à qui est-il?) un journal populaire".

Or voyons comment parle ce journal populaire. Hier il traite successivement notre directeur de gyrovague et de vishnou. C'est ainsi que parle le peuple. N'est-ce pas que vous reconnaîtrez bien le parler populaire? Tous ceux qui peuvent remonter quelques années en arrière dans leurs souvenirs poli-

tiques se rappelleront ce député qu'on surnommait le superfétueux. La *Patrie* fait à la manière de l'auteur du parapluie des convenances.

Il faut se hâter, pour arriver à temps, de répondre à son article d'hier, car la pauvrette est moribonde. Elle a beau avoir Lésperance, près d'elle ses modestes dévoués, qu'il n'y a plus d'espoir. Il est facile de voir d'ailleurs qu'elle divague... pardon qu'elle gyrovague et que sans l'intervention d'un vishnou... pardon d'un vishnou... dépeché par la caisse électorale elle tournera l'oeil. Ma parole, elle croit les libéraux au pouvoir. Lisez: C'est le retour de l'enfant prodigue... qui croit que le moment est venu de se rasseoir à la table mieux servie du pouvoir. L'enfant prodigue, c'est M. Bourassa, et la table mieux servie du pouvoir, c'est la table du parti libéral! Quand on nous le dit qu'elle gyrovague... à moins que le scribe qui a été vendu avec la propriété, comme dans les contrats de campagnards où il est stipulé que le vendeur se garde "un cochon raisonnable" et une vache qui ne meurt pas? peut-être seul parmi ses confrères a-t-il le privilège de n'être pas tenu de croire à la victoire de Meighen et de crier sa foi.

Où encore est-ce un exemple typique de la déformation professionnelle? La *Patrie* n'a jamais appuyé que le pouvoir. L'idée d'appui et de pouvoir sont chez elle liées et elle ne peut concevoir que, dès lors qu'on appuie un parti, il puisse ne pas être au pouvoir. Ses changements ne scandalisent que ceux qui ne la connaissent pas, qui ne savent pas que c'est une excellente fille, toujours fidèle... à qui paie le tarif.

Au Devoir c'est exactement la même chose à cette petite différence près disant l'autre, que c'est le contraire. On n'appuie jamais les partis au pouvoir, et le parti libéral compte sur notre courtoisie depuis qu'il est battu ou qu'il a perdu. Il est en minorité à Ottawa, à la législature. Chacun sa manière. M. Tarte n'aime pas les vaincus. On aurait tort de le confondre avec Caton... sed victa Catoni!... pour cette raison entre mille autres.

La *Patrie* est moribonde et il se serait injuste d'exiger d'elle dans cet état une logique rigoureuse. Son cerveau vacille sur le bord de l'insouciance. Voyez plutôt: dans un paragraphe elle déclare que M. Bourassa se rasseoit à la table du pouvoir et elle pleure sur le sort de ses partisans qui pleurent à leur tour, elle admet elle-même que son indépendance pourrait bien reprendre le dessus. "Comment être sûr du lendemain avec ce perpétuel agité?"

C'est en réalité un compliment que vous faites à notre directeur, Mademoiselle; si vous étiez véritablement agitée vous ne resteriez pas toujours couchée, vous seriez debout par instants.

Dans le paragraphe suivant elle continue à se donner des coups de pieds quelque part, ce qui est relativement facile quand on est à plat ventre. Elle admet que la conscription du pêcheur (Bourassa) peut être que temporaire (elle lui décerne donc un certificat d'indépendance), et que la joie peut n'être qu'éphémère dans cet autre ciel éminemment terrestre (sic) du parti libéral. Ciel éminemment terrestre! Le faubourg Québec ne comprendra pas, et il aura bien raison, le faubourg Québec!

Puis, naturellement, elle sert son pavé de l'ours à M. Patenaude. Dans le parti libéral, dit-elle, on préfère un seul juste à quatre-vingt-dix-neuf convertis dont le repentir est toujours problématique.

M. Monty croira que le parti libéral est tout de même plus chic que le parti conservateur, qui a préféré le converti Patenaude au juste Monty.

Puis un couplet sur les partisans que M. Bourassa aurait laissés en plan. Il est question là-dessus de l'immarcissibilité de son âme, à M. Bourassa. Le dictionnaire s'arrête à l'immarcissibilité, mais quand on est esclave blanc, qu'on vit de sportules, il faut bien prendre des libertés quelque part... fût-ce avec la vérité et ensuite avec le dictionnaire.

Or dans la réalité les 80 nouveaux députés que le Devoir a ouverts depuis le commencement de la lutte montrent assez que les lecteurs du Devoir ne sont pas étonnés, parce qu'ils le connaissent, de l'attitude de notre directeur, qui ne change pas. Il faut tout de même avoir un certain culot pour parler comme le fait la *Patrie* qui fait rougir il y a deux mois et qui vient d'être passée au bleu dans la caisse du sénateur Webster, par un procédé de blanchissage, qui aux yeux de tous les honnêtes gens, l'a rendu plus crasseux qu'avant.

Mais, plus tard, il est question des rédacteurs du Devoir, des pâles sacristans. Ainsi parle le scribe tout froissé de souvenirs bibliques et qui, nous le jurons, n'a plus de cheveux, moins parce qu'il est chauve que parce qu'il a contracté l'habitude de la tonsure.

(La suite à demain)

PASCAL

Bloc-notes

Ce silence

On a reproché en maints milieux conservateurs, l'autisme dernier, au *Montreal Star*, l'indiscrétion qu'il mit à prendre sous son aile, à protéger, puis à pousser et à lancer M. Patenaude et ses candidats. Les articles ultra-élogieux du *Star* sur le candidat conservateur de Jacques-Cartier pleuvaient alors; ils plurent tant qu'ils noyèrent ses chances et celles de ses candidats "indépendants de M. Meighen comme de M. King". Au reste, le *Star* avait d'avance voté à la défaite M. Patenaude et ses amis, en leur faisant l'intense publicité élogieuse qu'il leur fit; car Baptiste regarda presque toujours d'un oeil méfiant les gens que le *Star* met chroniquement en vedette. Le pire tour que le *Star* joua, libérale parce qu'alors M. Tarte voulait "la garder pour son fils", déclaration qui fit sourire, rire et s'amuser ceux qui connaissaient les successives évolutions de la *Patrie*, de 1904 à 1925, — le pire tour, disons-nous, que le *Star* joua depuis la mort d'Artholstan, parain politique de M. Patenaude en 1925, ce fut de le photographier à l'Assemblée de Saint-Laurent où M. Patenaude fit son nouveau début dans la politique fédérale, fin septembre 1925. La présence de ce parain au baptême tua le filleul. Depuis ces mois-ci, lord Artholstan paraît avoir réfléchi sur son imprudence et sur l'indiscrétion de l'autisme dernier. Car, depuis trois semaines, le *Star* n'a pas encore trouvé moyen de faire un mot de commentaire sur l'entrée de M. Patenaude dans le cabinet Meighen. Ainsi, après avoir tenté de baptiser Baptiste, pendant la campagne de 1925, en lui présentant M. Patenaude comme un sauveur "indépendant de Meighen comme de King", le *Star*, cette fois-ci, tente d'écarter de Bernier Baptiste en ne disant plus un seul mot de M. Patenaude. Si les extrêmes se touchent, selon le dicton, on peut être certain que la tactique du *Star*, cette fois-ci, ne sera guère plus profitable aux amis de M. Patenaude que le leur furent les manœuvres du même *Star* en septembre et octobre 1925.

M. Lapointe

L'enquête sur le voyage du *Margaret*, à propos duquel on a voulu saïr la réputation de M. Ernest Lapointe, commence aujourd'hui à Québec. Un quotidien tori qui est du dernier fanatique, le *Journal*, a pourtant en la décente d'écrire, en marge de l'accusation portée contre M. Lapointe par M. Doucet, que "l'honorable M. Lapointe est un homme d'un caractère personnel élevé; et l'on aurait dû prendre sa parole sans barguigner, dans cette affaire". Le vrai, c'est que ceux qui connaissent le ministre de la Justice de M. King savent qu'il a une vie privée très digne, aussi honorable que celle de M. Meighen. On ne croirait jamais, chez ses pires ennemis politiques, que M. Meighen pourrait prendre part à des orgies comme celles dont on a parlé à propos du *Margaret*. Pareillement et même si l'on n'est pas, en politique, au nombre des amis de M. Lapointe, on ne doit attacher aucune importance aux calomnies lancées contre lui. L'ancien ministre de la Justice est un homme d'une vie privée irréprochable; et ceux qui lui ont lancé de la boue doivent le savoir.

Journal indépendant

M. Charles Gautier donne, dans le *Droit* d'hier, cette juste définition de la campagne électorale:

La campagne électorale

Les réclamations des Provinces Maritimes

La commission royale Duncan et les questions débattues dans les provinces de l'Est.

Journal indépendant

M. Charles Gautier donne, dans le *Droit* d'hier, cette juste définition de la campagne électorale:

La campagne électorale

Les réclamations des Provinces Maritimes

La commission royale Duncan et les questions débattues dans les provinces de l'Est.

(Par Léo-Paul Desrosiers)

Ottawa, 4 — Pendant que les provinces canadiennes concentrent leur attention sur les élections générales, on tendent de la concentration malgré la chaleur humide et lourde de ce début du mois d'août, les provinces maritimes la divisent et elles ont beaucoup d'autres préoccupations. La Commission Duncan, chargée par le gouvernement King de s'enquérir de leurs griefs, fait actuellement la navette d'une ville à l'autre, et invite partout les expressions d'opinions. Partout où elle passe, ministres, députés et anciens députés, experts de ci et de là, représentants de toutes sortes d'associations et modestes individus, se présentent à tour de rôle et expriment leurs doléances. Les journaux ne fournissent plus à publier tout ce qui se dit, et pourtant ils font un bel effort. Ils consacrent de pleines pages à ce sujet d'actualité, et les commentaires suivent dans la section de la rédaction.

Dans le même temps, les politiciens tentent de capter à leur avantage cette vaste campagne de mécontentement. D'ailleurs, c'est eux-mêmes qui l'ont en partie créée. Et ils avaient peu de difficultés à le contre, car depuis l'époque récente de la Confédération, les provinces maritimes se rebellent, et non sans raisons quelque fois contre le fait accompli.

Si les libéraux ont réussi à canaliser en partie le sentiment de mécontentement qui régnait dans l'ouest, ce sont les conservateurs qui ont obtenu du succès dans les provinces maritimes. L'année dernière, grâce à cette partie de leur campagne, ils ont ainsi fait élire celui d'un autre, dans l'intérêt général. Ce journal réserve sa liberté d'action, c'est tout, et son droit de critique. Cela étouffe les journaux vendus, — car ils ne comprennent que les interventions payées et les campagnes de mercenaires.

Un candidat du comté? Un homme de Montréal?

On ne le sait pas encore au juste, rue Saint-Jacques — Les tacticiens y pensent — Les journaux qui suivent la campagne du chef nationaliste — Or prévoit une grosse affluence à l'assemblée de dimanche.

CE QUE SERA LE THEME DU DISCOURS DE M. BOURASSA

Mont-Laurier, 4. — M. Henri Bourassa a interrompu pour une journée la première série de ses assemblées dans le nord du comté de Labelle; en trois jours, dimanche, lundi et mardi, il a tenu cinq assemblées dans un rayon d'une quarantaine de milles autour de Mont-Laurier. Jeudi, il reprendra sa tournée électorale, tenant deux assemblées au Lac-des-Îles, dans l'après-midi, et à Saint-Gérard, le soir; vendredi, deux assemblées également, au Lac-des-Écorces, le matin, et, le soir, à Brunel.

Ce sont là des réunions locales, qui permettent à M. Bourassa de prendre personnellement contact avec des groupes d'électeurs qu'il n'a pu visiter en octobre dernier à cause de la brièveté de la campagne. Même s'il n'y avait pas eu d'élection, M. Bourassa devait faire, dès cet été, une visite à chacun de ces endroits. La dissolution du parlement l'a motivée davantage.

Jusqu'à présent, on ne peut dire que ce soit une tournée électorale que fait M. Bourassa. Car, en fait d'élection, aucune autre candidature ne dessine encore et il n'est guère probable qu'il s'en présente une du comté. Si, par hasard, il survenait un adversaire, ce serait un étranger envoyé dans Labelle en service commandé.

Advenant ce cas, — sait-on jamais quelle manœuvre des stratagèmes sont disposées à entreprendre? — ça ne serait qu'une question de majorité écrasante pour M. Bourassa. A quelle sauce son adversaire voudrait-il perdre son dépôt? Il est déjà arrivé à un candidat dans Labelle de prendre les votes de 64 électeurs sur dix mille. Le précédent est évidemment ni encourageant, ni rassurant, encore moins prometteur.

Même si elle n'offre pas l'intérêt passionnant d'une lutte électorale entre deux candidats de force à peu près égale, la tournée de M. Bourassa dans Labelle attire l'attention du public, non seulement dans le comté de Labelle mais dans toute la province. C'est que sans être le chef d'aucun parti, M. Bourassa représente un très grand nombre de

du journal indépendant: "On appelle indépendant un journal qui n'est pas fondé par des hommes politiques dans le but avoué de défendre la politique d'un parti, et qui ne se vend pas à la veille d'une élection au parti le plus offrant. On l'appelle ainsi pour le différencier des journaux qui sont "dépendants" d'un parti politique, c'est-à-dire qui sont créés et soutenus par de l'argent politique pour défendre une cause partisane." Un journal indépendant peut appuyer un parti politique de préférence à un autre, dans une campagne, parce qu'il estime son programme préférable à celui d'un autre, dans l'intérêt général. Ce journal réserve sa liberté d'action, c'est tout, et son droit de critique. Cela étouffe les journaux vendus, — car ils ne comprennent que les interventions payées et les campagnes de mercenaires.

G. P.

La Nouvelle-Ecosse demande qu'on ne diminue plus, ou plutôt qu'on remette au niveau ou elle était avant le dernier recensement, sa représentation parlementaire fédérale. Car elle veut conserver, et les autres provinces maritimes veulent qu'elle conserve, son influence dans les conseils de la nation. L'Acte de l'Amérique britannique du Nord pose des règles fixes en cette affaire, et il est toujours extrêmement difficile de trouver une majorité parlementaire qui consente à y déroger. Les autres parties de la nation tiennent à ce que monte aussi leur influence grandissante, les autres races ne sont pas prêtes à souscrire à une exception qui leur ferait perdre une partie de leur puissance parlementaire et l'opposition est toujours si forte que les gouvernements ne peuvent facilement l'ignorer.

Il en est de même des quelques autres problèmes. Les provinces maritimes peuvent nous montrer leurs ports vides pendant que Portland reçoit des amas de marchandises canadiennes, ce geste ne fait entrevoir à personne la solution. Le fait est là, depuis des années, en face de la nation canadienne. On a tenté de faire autre chose. On a établi que la préférence britannique ne s'appliquerait que dans les cas où les produits anglais entraient par les ports canadiens, ou à l'inclusion dans les lois quelques clauses plus ou moins anodines, et nos ports de l'Atlantique n'ont pas grandi comme ils l'auraient dû. Ils se plaignent plus que jamais. A les entendre, ils ne se développent pas et ne croissent pas. Mais le pays a fait pour eux tout ce qu'il pouvait raisonnablement faire et la situation ne s'est pas beaucoup modifiée.

Les Provinces Maritimes nous montrent alors les transcontinentaux dont il exprime l'opinion, qu'ils soient de langue anglaise ou de langue française. Il est le porte-parole pour ainsi dire officiel de milliers et de milliers de citoyens qui ne demanderaient pas mieux que d'exercer leur droit de suffrage dans Labelle afin d'être représentés au parlement par le chef nationaliste.

Depuis Papineauville où il a prononcé comme un discours-programme, M. Bourassa, à Sainte-Anne-du-Lac, à Ferme-Neuve, au Mont-Saint-Michel, à Saint-Paul-du-Lac et à Saint-Jean-du-Lac, s'en est tenu surtout à des questions d'intérêt local. Dans la plupart de ces endroits, il a parlé notamment du prolongement de la ligne du *Pacifique*, de Mont-Laurier jusqu'à Sainte-Anne, prolongement que les colons attendent depuis longtemps et qui assurerait, en le hâtant, le progrès de la région.

Mais au lieu de s'en tenir à de vaines promesses de politicien, M. Bourassa a su sortir la question de son cadre local pour l'interpréter plus largement. Le général influe souvent, sinon toujours, sur le particulier. Si nos chemins de fer sont aujourd'hui dans une situation embarrassante, si les affaires du pays ne vont pas, si des projets d'importance première ne peuvent s'accomplir, c'est que pendant des années, — les années de guerre, — le Canada, faisant un effort disproportionné avec ses forces, est sorti de son orbite pour se mêler aux querelles européennes.

C'était d'ailleurs l'aboutissement fatal, que M. Bourassa avait prévu, du précédent établi lors de la guerre d'Afrique. A l'heure actuelle il faut réparer le mal, récupérer les forces perdues, avant de penser à reprendre l'oeuvre d'édification nationale. Et tout en faisant cela patiemment, les vrais Canadiens, ceux qui ne se donnent qu'une patrie, le Canada, doivent chercher à le protéger contre la véritable cause du gâchis, la participation de leur pays à toutes les aventures impériales.

De l'intérêt général que suscitent les discours de M. Bourassa on ne saurait trouver de meilleure preuve

ils viennent. Mais, enfin, toute la lutte se fait autour des griefs des provinces maritimes qui sont nombreux et constituent pour le Canada l'un des plus difficiles problèmes de l'heure. L'enquête de la Commission Duncan aura du moins ce résultat qu'elle résumera la question et posera le peuple canadien en face d'une analyse plus précise, plus exacte et plus définie des besoins et des aspirations d'une partie importante de notre population. Il sera ainsi plus facile au parlement de remédier, s'il est possible, aux vrais griefs soufferts et d'élaborer la législation qui pourra améliorer la situation.

Ce ne sera pas facile si l'on en juge par les lumières que l'on possède de aujourd'hui sur le sujet et par les informations dont les journaux sont remplis.

La Nouvelle-Ecosse demande qu'on ne diminue plus, ou plutôt qu'on remette au niveau ou elle était avant le dernier recensement, sa représentation parlementaire fédérale. Car elle veut conserver, et les autres provinces maritimes veulent qu'elle conserve, son influence dans les conseils de la nation. L'Acte de l'Amérique britannique du Nord pose des règles fixes en cette affaire, et il est toujours extrêmement difficile de trouver une majorité parlementaire qui consente à y déroger. Les autres parties de la nation tiennent à ce que monte aussi leur influence grandissante, les autres races ne sont pas prêtes à souscrire à une exception qui leur ferait perdre une partie de leur puissance parlementaire et l'opposition est toujours si forte que les gouvernements ne peuvent facilement l'ignorer.

Il en est de même des quelques autres problèmes. Les provinces maritimes peuvent nous montrer leurs ports vides pendant que Portland reçoit des amas de marchandises canadiennes, ce geste ne fait entrevoir à personne la solution. Le fait est là, depuis des années, en face de la nation canadienne. On a tenté de faire autre chose. On a établi que la préférence britannique ne s'appliquerait que dans les cas où les produits anglais entraient par les ports canadiens, ou à l'inclusion dans les lois quelques clauses plus ou moins anodines, et nos ports de l'Atlantique n'ont pas grandi comme ils l'auraient dû. Ils se plaignent plus que jamais. A les entendre, ils ne se développent pas et ne croissent pas. Mais le pays a fait pour eux tout ce qu'il pouvait raisonnablement faire et la situation ne s'est pas beaucoup modifiée.

Les Provinces Maritimes nous montrent alors les transcontinentaux dont il exprime l'opinion, qu'ils soient de langue anglaise ou de langue française. Il est le porte-parole pour ainsi dire officiel de milliers et de milliers de citoyens qui ne demanderaient pas mieux que d'exercer leur droit de suffrage dans Labelle afin d'être représentés au parlement par le chef nationaliste.

La présence dans le comté de Labelle de représentants des deux plus grands journaux anglais de Montréal qui ne sont d'ailleurs pas sympathiques à la cause nationaliste canadienne. Si ces journaux veulent être informés de première main quant aux réunions qui se tiennent dans les plus petits centres de colonisation du comté de Labelle, c'est que l'opinion du candidat, de l'ex- et du futur député vaudrait d'être prise en considération.

Cela permet de prévoir quelle affluence attirera l'assemblée de dimanche à Mont-Laurier. Les gens d'ici se préparent à recevoir des milliers de personnes. En effet, le discours de M. Bourassa, dimanche prochain, s'adressera non seulement aux électeurs de Labelle mais à ceux de toute la province de Québec et de tout le pays.

Ce sera une revue de la situation politique actuelle en remontant aux causes premières, revue faite justement par l'homme qui, il y a trente ans, avait su prévoir ce qui est arrivé depuis 1914.

M. Bourassa, en tant que l'en suis informé, profitera de l'occasion pour parler de la situation respective des partis politiques à Ottawa. Depuis quelques années, les progressistes n'ont pas été sans faire parler d'eux. C'est leur petit groupe qui a détenu, depuis 1921, la balance du pouvoir au parlement. M. Bourassa, qui, au cours des six mois de la dernière session, s'est trouvé en contact constant avec eux, dira ce qu'il pense de leur groupe, de l'influence qu'il a exercée et qu'il pourra encore exercer.

C'en serait déjà assez, pour piquer la curiosité de tous ceux qui s'intéressent à la chose politique. Il y a d'autres questions cependant que M. Bourassa ne manquera pas d'aborder.

Les Montréalais qui se rendront à Mont-Laurier, dimanche prochain, ne regretteront pas de s'être déplacés. Outre qu'ils auront vu l'une des régions les plus pittoresques de notre province, ils auront entendu exprimer l'opinion d'un des hommes les plus sages des choses de notre pays à l'un des moments critiques de son histoire.

Il semble cependant que dans d'autres directions, il y ait quelque chose à faire. Ainsi pour les taux de transport. Quelques députés de l'Est, durant la dernière session du parlement, ont fort critiqué l'échelle des taux de transport et prétendu qu'en plusieurs cas, elle était plus élevée que celle qui prévalait ailleurs. Ils ont cité sur ces points des chiffres qui ont frappé l'attention. Un expert a aussi soumis à la Commission Duncan des statistiques et des commentaires qui couvraient une couple de pages des plus gros journaux de la-bas. C'est un point qui mérite examen. Deux corps travaillent en même temps à l'éclaircir la Commission des chemins de fer et la Commission Duncan. Elles sauront sans doute aller au fond de cette histoire et conseiller la mesure remède que s'imposent.

D'autres témoins ont parlé longuement des pêcheries. On sait assez vaguement que les immenses pêcheries des Provinces Maritimes ne donnent pas plein rendement. On a entendu dire qu'exploitées aussi soigneusement que les européennes, elles seraient beaucoup plus rémunératrices, fourniraient de l'emploi à beaucoup plus de gens et seraient une source beaucoup plus considérable de richesses nationales. La méthode manqué, quelquefois les capitaux, quelquefois les laboratoires qui savent découvrir des procédés nouveaux de traiter le poisson une fois pris, ou d'augmenter son abondance.

S'il y a quelque chose d'urgent à accomplir du côté des taux de transport et des pêcheries, il en est peut-être même du côté du tarif. La Commission du tarif créée par le gouvernement King a entrepris une étude de la quantité de protection qu'il faut aux industries de l'acier et du fer du Cap-Breton de même qu'aux mines de charbon de la Nouvelle-Ecosse. Mais à part la question de protection proprement dite, il y a dans ce problème une question de politique générale qui le rend plus compliqué. Car la Commission du tarif peut bien trouver qu'un taux de trente ou de cinquante pour cent est nécessaire à l'industrie pour qu'elle vive. Le fait d'avoir trouvé ce pourcentage est déjà quelque chose, mais n'est

(Suite à la page 3)

Chronique religieuse

LE COEUR IMMACULE DE MARIE

A Sœur Marie des Vallées, la Très Sainte Vierge déclarait, selon le témoignage que nous en a laissé saint Jean Eudes: "Le Cœur de mon Fils et le mien tout ensemble car mon Fils et moi n'avons qu'un même Cœur".

"Si vous êtes vraiment chrétien, nous déclare ce grand saint, vous avez le droit de vous approprier les Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie et d'en user comme d'une chose velle. Le Cœur de Jésus est à vous, parce qu'en vous donnant son Fils, le Père Éternel vous a donné le Cœur de son Fils. Le Cœur de la Mère de Jésus est à vous parce que Jésus vous l'a donnée pour être votre Mère et que ce qui est à la Mère est aux enfants. Oh! malheur, ô stupidité de la plupart des chrétiens qui ne font aucun usage de ce don précieux et même qui ne le connaissent pas."

Nous, du moins, sachons user de ce double et si précieux trésor que tant d'autres laissent inutile et offrons souvent à Dieu les adorations, les actions de grâces, les réparations des Sacrés-Cœurs comme notre bien propre, puisque l'infinité bonté divine nous le permet. Unissons-nous à leurs sentiments divins, ô profondes adorations des Sacrés-Cœurs, actions de grâces des Sacrés-Cœurs, réparations des Sacrés-Cœurs, je m'unis à vous! Père éternel, je vous offre le Sacré-Cœur de Jésus et le Cœur Immaculé de Marie pour vous rendre par eux, mes devoirs d'adoration et d'action de grâces, je vous offre tous leurs trésors, toutes leurs richesses, leurs infinis ou surabondants mérites pour payer mes dettes et celles du monde entier.

Le Mois d'Août dédié au Cœur Immaculé de Marie.

Le 13 mars 1913, Pie X, de sainte mémoire, pour favoriser la pieuse coutume du mois d'août consacré au Cœur Immaculé, accorda 300 j. d'indulgences à tous ceux qui, soit en public (remarques que l'encouragement à rendre l'exercice public), soit en particulier accompliraient chaque jour du mois quelque exercice de piété en l'honneur du Cœur Immaculé de Marie avec une indulgence plénière à la fin du mois aux conditions ordinaires: confession, communion et prière à l'intention du Souverain Pontife; l'est la plus haute approbation décernée à cette pieuse pratique, elle doit nous encourager à nous y livrer de tout cœur et procurer chaque jour à notre dévotion au Cœur Immaculé de nouveaux accroissements. Le chapelain pieusement médité, quelques invocations au Cœur Immaculé, ou autres prières et lectures agréables au Cœur de notre divine Mère et assurée de ses merveilleuses bénédictions.

Consécration au Cœur Immaculé de Marie.

Ne nous contentons pas d'un culte personnel, profitions du mois du Cœur Immaculé pour lui consacrer nos familles, nos paroisses, suivant le désir exprimé par le Pape Benoît XV à un fils de saint Jean Eudes, dans une audience privée. Intronisons le Cœur Immaculé dans nos familles, comme nous avons intronisé le Sacré-Cœur, en la fête de l'Assomption ou de l'Octave. Le 15 août, nous le savons, fut le jour choisi par le pieux Louis XIII pour la consécration du royaume de France à la Très Sainte Vierge: "il lui dévoua sa personne et celle de ses peuples, dévouez-lui la vôtre et celle de vos enfants". Quel plus magnifique bouquet de fête à offrir à votre Mère que de l'établir, à demeure, Reine de votre foyer?

"Qu'aux oreilles des pasteurs et des fidèles retentissent bien haut, en ces temps de calamités, de fléaux de toutes sortes, l'invitation qu'entendit jadis le curé de N.-D. des Victoires: "Consacre ta paroisse au très Saint et Immaculé Cœur de Marie" heureuse obsession d'entendre cet appel jusqu'à ce qu'on y cède" (P. Lintelo). Bieus rares sont les paroisses sur l'état actuel desquelles les pasteurs n'ont point à gémir sur les plaies: des modes indécents, de l'immoralité, de l'impudence, du travail du dimanche, de l'egoïsme, de la sensualité, des manquements à la charité, etc. "Le très Saint-Cœur de Marie est à vous comme à nous, leur suggère le pieux abbé Desgenettes, consacrez-vous à lui, consacrez-lui les âmes dont vous êtes chargées et Marie ne sera pas plus avare avec vous qu'avec nous de ses grâces et de ses bénédictions. La consécration de la France au Cœur Immaculé a été ordonnée par les évêques de France en 1914; le drapeau aux deux Cœurs a été arboré dans plusieurs églises, le Saint-Père lui fit très bon accueil et un archevêque écrivait: bientôt, sans doute, flottera dans toutes nos églises le drapeau aux deux Cœurs."

Décès

FRYER-BOIVIN. — A Vaudreuil, le 4 août 1926, est décédé, à 18 ans, François-Frédéric, fils de feu Henri Fryer et de Joséphine Boivin. Funérailles le samedi, 7 courant. Le convoi funéraire partira de la demeure du défunt, M. Séverin Boivin, de Saint-Vallier, à 9 h. 30 du matin, pour se rendre à Saint-Paul de l'île aux Noix, où le service sera célébré, et de là au cimetière national, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

La Société Coopérative
DE FRÈRES PENTECÔTES
Entrepreneurs de Pompes Funèbres et
Assurances Funéraires
EST 1235
242, RUE SAINT-CATHERINE EST

Telephone Cal. 0109P
MAGNUS POIRIER
Entrepreneur de
pompes funèbres
Expert embauchoir
2903 Rue Saint-Laurent

Enfin la consécration du genre humain au Cœur Immaculé de Marie recevra son exécution quand l'Eglise le voudra bien; les campagnes successives menées à ce sujet sous les auspices et la signature de nombreux princes de l'Eglise, de centaines de mille fidèles, si bien accueillies par les Souverains Pontifes, montrent éloquentement les desirs du peuple chrétien. Un jour l'Eglise réalisera ces desirs persévérants comme elle a réalisés les desirs du Sacré-Cœur attendons ce jour en toute confiance et soumission, tout en la hâte de nos prières. Alors, dit le Père Lintelo, S.J., ce ne seront plus seulement des fleuves, mais des océans de grâces qui descendront sur le monde.

Tous, pendant le mois d'août surtout, lançons au Ciel un irrésistible assaut de prières, "la prière tout obéissant", dit sainte Thérèse, surtout la prière appuyée sur le sacrifice qui lui donne son efficacité pour obtenir que ce mouvement de consécration personnelle, familiale, paroissiale déjà bien commencée, s'étende sans cesse, que la dévotion au Cœur Immaculé gagne le monde entier et que ce très Saint-Cœur reçoive, au plus tôt, les hommages réclamés d'abord pour Lui-même par Notre-Seigneur, et qu'il vienne, après les avoir obtenus partager avec sa Mère.

Adveniat Regnum tuum per Maria Maria Immaculata! Que votre règne arrive par Marie-Immaculée!

Régnez sur nous, Marie, Médiatrice de toutes grâces, vous et votre divin Fils! Votre règne est l'espoir et sera le salut de l'Eglise et du genre humain. Doux Cœur de Marie, soyez mon salut! (300 j.). Cœur Immaculé de Marie, priez pour nous! (300 j. Pie X). O très pur Cœur de Marie, je me confie en vous! (300 j. Pie X). Vive le Cœur de Marie! Vive le Cœur Immaculé de Marie! (300 j.). Cœur douloureux et Immaculé de Marie, priez pour nous qui avons recours à vous (200 j. Card. Mercier). Doux Cœur de Marie, conduisez-nous au Cœur de Jésus! Cœur Immaculé de Marie, ramenez les pécheurs au Cœur de Jésus! Cœur Immaculé de Marie, divine Mère, je me consacre à vous et je vous consacre tous les Cœurs de vos enfants. Vous êtes, ô Mère de Dieu et Mère des hommes la co-rédemptrice du genre humain par votre Cœur très pur racheté de nouveau, avec le Sacré-Cœur de Jésus, le monde qui se précipite vers l'abîme. Détruisez sur la terre l'empire de Satan et que règne sur tous et partout les sacrés Cœurs de Jésus et de Marie, ainsi soit-il.

Reproduction d'un article paru dans la "Bonne Nouvelle" qui paraît avec l'approbation de son Em. le cardinal Dubois, la "Revue Mariale" et autres.

Pour l'amour du Cœur Immaculé faites lire, propagez, reproduisez! Découpez, pieux lecteurs, et récitez souvent les pieuses invocations et consécration ci-haut pour hâter le doux règne de la paix du Christ dans le monde.

APOTRE DES SACRÉS-COEURS



EXPLICATION NECESSAIRE

Chez le coiffeur: Un monsieur demande un flacon d'eau pour faire repousser les cheveux, spécialiste de la maison, merveilleuse mixture annoncée à grand fracas à la quatrième page des journaux — et, s'apercevant que le garçon qui le sert est aussi chauve que le dôme du palais de justice, lui en exprime son étonnement.

Le commis, après une seconde d'hésitation: — Je ne suis ici que depuis hier!

TRES FORT

On parle d'individus imitant plus ou moins bien les cris d'animaux. Tout cela n'est rien, dit un Marcellais, j'ai un ami qui est plus fort que cela...

— Lorsqu'il imite le chant du coq... le soleil se lève.

UN JOUR DE CENDRES

Examen d'histoire: — Pouvez-vous me dire en quelle année a péri la ville de Pompéi? — Mon Dieu, monsieur, je ne me rappelle pas la date précise, mais pour sûr c'était un mercredi... des Cendres.

SANS REPROCHES

Le juge, d'un ton sévère. — Accusé, c'est la dix-septième fois que je vous vois sur ce banc. — Le prévenu, d'un ton de doux reproche. — Mon président, j'ai huit ans que je vous vois assis sur le même fauteuil, et je n'ai jamais songé à vous le reprocher.

ERREUR

Un médecin de Londres envoie un de ses commis porter une boîte de pilules à un malade, et une caisse contenant six poules vivantes à un de ses amis.

Malheureusement le commis se trompe et remet la caisse au malade et les pilules à l'ami.

Vous devez comprendre facilement la stupeur du patient lorsque, avec les poules, il reçoit la prescription suivante: "En avaler deux toutes les demi-heures".

UN DRAP POUR UN MOUCHOIR

On parlait d'un vieux banquier rapist. — Je l'ai trouvé quelques fois fort obligant, disait un des causeurs. — Moi aussi, reprit l'autre, mais je lui avais emprunté un mouchoir et il m'a réclamé une paire de draps.

LETTRES AU DEVOIR

Nous ne publions que des lettres signées, ou des communications accompagnées d'une lettre signée, avec adresse authentique. Nous ne prenons pas la responsabilité de ce qui paraît sous cette rubrique.

Pourquoi permettre ces scènes de scandale?

Il est regrettable et même condamnable que les autorités municipales tolèrent ou permettent l'existence de pavillons de danse dans nos parcs publics, propriété de la Cité ou des particuliers.

Notre indignation ne serait pas aussi grande et notre ardeur à protester contre ces lieux d'amusement aussi vive si les directeurs et les propriétaires de ces salles de danse savaient observer et faire observer les lois de l'Eglise, relatives aux danses modernes; mais, puisqu'ils nous ont constaté leur mauvaise volonté et leur complète indifférence pour ce qui est des avertissements de nos Eglises sur les danses lascives, je me crois justifié de prendre la présente attitude et de dénoncer ce mauvais piège, tendu à la morale et à la foi des nôtres par nos ennemis.

A maintes reprises, les autorités religieuses ont formellement condamné toutes les danses lascives, qui sont également celles que l'on danse dans les parcs publics, m'assurant-on.

Que des danses soient exécutées dans les salons, ou sur la place publique; que nos danseurs se livrent à ces danses perverses et réelles diaboliques sous le regard des parents ou celui d'un agent de la paix, il n'est pas moins vrai que ces danses sont condamnables parce qu'elles sont lascives et condamnées par l'Eglise.

Qui, parmi vous qui ne lisez, m'a constaté que dans quelques-uns de nos parcs publics, les danses lascives, c.à.d., les danses condamnées par l'Eglise, sont exactement celles que dansent nos jeunes gens et nos jeunes filles.

Le regard attentif des plus jeunes comme des plus vieux.

Enfants, adolescents, adultes et vieillards, tous assistent à ces scènes de débauche qui n'auraient pas lieu si les autorités municipales donnaient des ordres aux propriétaires ainsi qu'aux directeurs de ces lieux d'amusement, à l'effet d'interdire ces pavillons de danse en plein air comme elles en donnent à ceux qui seraient tentés d'agir sur la rue comme le font danseurs et danseuses dans ces parcs publics.

La loi est la loi et tous sont tenus de s'y soumettre; la morale publique doit être la même partout, dans la rue comme dans les parcs publics. Alors, partant de ce principe que la morale publique est immuable, et qu'elle doit être interprétée de la même façon par tous les individus, gouvernés et gouvernants, il faut en conclure que tous sont tenus, de par les lois divines, ecclésiastiques, civiles et naturelles de l'observer et de la faire observer partout, toujours et par tous.

Je demande donc, comme citoyen honnête et respectueux des lois civiles, religieuses et morales, que les autorités municipales soient plus soucieuses de leurs obligations envers le peuple et plus pressées à faire observer la loi de la morale publique par tous les propriétaires et tous les directeurs de nos parcs publics.

En refusant d'agir comme elles doivent le faire, nos autorités municipales sont traitresses à l'Eglise et à la race parce qu'elles veulent, par leur indifférence criminelle, la corruption de leurs enfants.

C. B.

Pour les chaleurs

Pour les jours de chaleurs voici, Madame, des lectures rafraîchissantes.

ZENAIDE FLEURIOT: — Les mères de famille dont elle a conquis le cœur feront lire à leurs enfants, les livres délicieux qui suivent: (Romans à lire et proscrire)

— En congé
— Bigarotte
— Le petit chef de famille
— Plus tard, ou le jeune chef de famille

— Un enfant gâté
— Tranquille et Tourbillon
— Cadette
— Gildas l'introuvable
— Bouche en cœur
— Volumes reliés, percaline rouge, 5 x 7 1/2, 9 titres, nombreuses gravures, tête dorée chacun 75c francs.

Service de librairie du Devoir.

40c

32 pages

32 pages

32 pages

32 pages

32 pages

32 pages

32 pages

32 pages

32 pages

32 pages

32 pages

32 pages

32 pages

32 pages

32 pages

32 pages

32 pages

32 pages

32 pages

32 pages

32 pages

32 pages

32 pages

32 pages

32 pages

32 pages

LA CAMPAGNE

ÉLECTORALE

(Suite de la 1ère page)

pas tout. Car avant de l'imposer, tout gouvernement devra se demander quelles sont les répercussions d'un tel tarif sur le reste du peuple canadien.

D'ailleurs, si la Nouvelle-Ecosse est favorable à une hausse du tarif sur le charbon, l'acier et le fer, elle paraît décidée, avec les autres provinces de l'extrême est, à demander une baisse sur à peu près tout le reste. Ce qu'elles veulent, semble-t-il, c'est pénétrer sur les marchés du monde. Elles ont renoncé à l'espoir d'entretenir des relations commerciales très intenses avec le reste du Canada. Elle veulent envoyer leurs produits aux Antilles, à Terre-Neuve, et dans tout l'Europe. Alors, encore une fois, il s'agit de trouver la formule qui fera l'affaire de la nation canadienne, et ce n'est pas une mince affaire.

En conséquence, on peut, dès aujourd'hui, dire avec assez de certitude que l'enquête en cours sur les droits des Provinces Maritimes pourra avoir de bons effets dans certains domaines, tandis que dans d'autres, elle ne fera que ramener devant le peuple canadien des problèmes insolubles. Mais cette publicité donnée à tant de griefs mémoriaux aidera-t-elle un parti ou l'autre? C'est ce qui ne se dessine pas encore nettement, mais qui peut avoir un effet immense dans les derniers jours de la campagne.

Léo-Paul DESROSIERS

DANGERS DE LA

COUPE COMMUNE

PRECAUTIONS A PRENDRE

LORSQU'ON BOIT DANS LA MEME TASSE — NOTES DE LA LIGUE ANTITUBERCULEUSE ET DE SANTE PUBLIQUE DE MONTREAL

Les maladies qui sont causées par les germes ne se déclarent que lorsque les germes sont transmis d'une personne malade à une autre bien portante. La plupart de ces germes se trouvent dans les sécrétions de la bouche. Quand on se sert d'un verre ou d'une tasse pour boire, on se trouve à déposer un peu de salive sur le bord de ce verre ou de cette tasse. Si on n'a pas le soin de bien laver le verre ou la tasse, le buveur suivant qui s'en servira pourra reprendre la salive déposée par le premier. Et si cette salive contient quelques germes de maladies, elle ne manquera pas de contaminer la bouche des personnes qui s'en serviront par la suite de cette coupe.

On est porté à prendre moins de précautions quand on voyage, pendant ses vacances, en pique-nique ou quand on a bien soif, un jour de grande chaleur. Bien des gens qui n'auraient jamais l'idée, à la maison de présenter la même tasse ou le même verre à plusieurs personnes, le font cependant en pique-nique ou en voyage.

Quel est l'abonné...

qui ne pourrait pas trouver, chaque année, au moins un nouvel abonné? Pour réussir il n'y a qu'à vouloir. Donc tous à l'oeuvre.

OPERATION

EVITEE

Mme Dayman en donne crédit au Composé Végétal de Lydia E. Pinkham

Colborne, Ont. — "Quand je me suis mariée, j'étais maigre et faible. Le médecin disait que je n'aurais jamais d'enfants, mais j'en ai eu, et dès la naissance de bébé, j'ai souffert sans cesse, j'ai eu le médecin et ai pris des remèdes. La vie me devint à charge, les médecins disaient qu'une opération me ramènerait, mais mon mari s'y opposait. Avant vu les réclames du Composé Végétal de Lydia E. Pinkham, je décidai de l'essayer pour me soulager. Je n'avais pas fini la bouteille que j'étais mieux, après cinq bouteilles ma santé était améliorée. J'ai trois filles et un garçon et j'ai travaillé jusqu'à l'accouchement. Je suis sur le retour de l'âge et dois ma bonne santé au Composé Végétal de Lydia E. Pinkham. J'en prends une bouteille dès que j'en sens le besoin."

Mme Susan Dayman, R.R. No 3, Colborne, Ont.

Tous les pharmaciens le vendent.

Voilà une question assez importante. Nous ne devons jamais manquer à ce sujet, de prendre toutes les précautions nécessaires ni de protéger les enfants contre leur ignorance et de ne pas les exposer aux dangers de la coupe commune.

Le danger est encore plus grand si l'on se sert de verres non stérilisés aux fontaines à soda, dans les restaurants ou autres places où l'on donne à manger. Le fait devient évident quand on songe au grand nombre de personnes qui y passent. Il y va de son devoir de citoyen de même que de sa propre protection contre les maladies, d'exiger la stérilisation des verres et de la vaisselle dans les endroits que l'on fréquente.

La négligence est la cause de bien des maladies.

Le vrai genre de vacance:

La plupart des hommes et des femmes qui projettent de quitter la ville pour leurs vacances d'été cherchent la vie libre au grand air avec son repos vivifiant, la beauté de ses paysages, les exercices et les sports. La plupart des gens qui prennent des vacances, disent de deux ou trois semaines, pendant lesquelles ils veulent se reposer et appartenir à eux-mêmes, ne cherchent pas nécessairement le luxe ni la hâte de vivre de telle façon qu'ils se trouvent à trop travailler et à ne pas s'amuser assez. La vie dans les chalets que l'on peut habiter à des prix modérés tout en bénéficiant d'un confort solide et d'un service qui comprend les meilleures choses pendant qu'on se trouve tout près de la belle nature et bien loin des routines de la civilisation moderne, constitue le compromis entre ces deux extrêmes.

Il y a chalet et chalet mais ceux qui les surpassent tous sont situés dans l'Ontario, sur la rive des Français, aux cavernes Nipigon et du Diable, ainsi qu'à Kenora. Si

du chemin de fer du Pacifique Canadien ou à M. F.C. Lydon, agent des voyageurs en ville, 143, rue St-Jacques, tél. Harbour, 4211. (réc.)

du chemin de fer du Pacifique Canadien ou à M. F.C. Lydon, agent des voyageurs en ville, 143, rue St-Jacques, tél. Harbour, 4211. (réc.)

du chemin de fer du Pacifique Canadien ou à M. F.C. Lydon, agent des voyageurs en ville, 143, rue St-Jacques, tél. Harbour, 4211. (réc.)

du chemin de fer du Pacifique Canadien ou à M. F.C. Lydon, agent des voyageurs en ville, 143, rue St-Jacques, tél. Harbour, 4211. (réc.)

du chemin de fer du Pacifique Canadien ou à M. F.C. Lydon, agent des voyageurs en ville, 143, rue St-Jacques, tél. Harbour, 4211. (réc.)

du chemin de fer du Pacifique Canadien ou à M. F.C. Lydon, agent des voyageurs en ville, 143, rue St-Jacques, tél. Harbour, 4211. (réc.)

du chemin de fer du Pacifique Canadien ou à M. F.C. Lydon, agent des voyageurs en ville, 143, rue St-Jacques, tél. Harbour, 4211. (réc.)

du chemin de fer du Pacifique Canadien ou à M. F.C. Lydon, agent des voyageurs en ville, 143, rue St-Jacques, tél. Harbour, 4211. (réc.)

du chemin de fer du Pacifique Canadien ou à M. F.C. Lydon, agent des voyageurs en ville, 143, rue St-Jacques, tél. Harbour, 4211. (réc.)

du chemin de fer du Pacifique Canadien ou à M. F.C. Lydon, agent des voyageurs en ville, 143, rue St-Jacques, tél. Harbour, 4211. (réc.)

du chemin de fer du Pacifique Canadien ou à M. F.C. Lydon, agent des voyageurs en ville, 143, rue St-Jacques, tél. Harbour, 4211. (réc.)

du chemin de fer du Pacifique Canadien ou à M. F.C. Lydon, agent des voyageurs en ville, 143, rue St-Jacques, tél. Harbour, 4211. (réc.)

du chemin de fer du Pacifique Canadien ou à M. F.C. Lydon, agent des voyageurs en ville, 143, rue St-Jacques, tél. Harbour, 4211. (réc.)

du chemin de fer du Pacifique Canadien ou à M. F.C. Lydon, agent des voyageurs en ville, 143, rue St-Jacques, tél. Harbour, 4211. (réc.)

du chemin de fer du Pacifique Canadien ou à M. F.C. Lydon, agent des voyageurs en ville, 143, rue St-Jacques, tél. Harbour, 4211. (réc.)

du chemin de fer du Pacifique Canadien ou à M. F.C. Lydon, agent des voyageurs en ville, 143, rue St-Jacques, tél. Harbour, 4211. (réc.)

du chemin de fer du Pacifique Canadien ou à M. F.C. Lydon, agent des voyageurs en ville, 143, rue St-Jacques, tél. Harbour, 4211. (réc.)

du chemin de fer du Pacifique Canadien ou à M. F.C. Lydon, agent des voyageurs en ville, 143, rue St-Jacques, tél. Harbour, 4211. (réc.)

du chemin de fer du Pacifique Canadien ou à M. F.C. Lydon, agent des voyageurs en ville, 143, rue St-Jacques, tél. Harbour, 4211. (réc.)

du chemin de fer du Pacifique Canadien ou à M. F.C. Lydon, agent des voyageurs en ville, 143, rue St-Jacques, tél. Harbour, 4211. (réc.)

du chemin de fer du Pacifique Canadien ou à M. F.C. Lydon, agent des voyageurs en ville, 143, rue St-Jacques, tél. Harbour, 4211. (réc.)

du chemin de fer du Pacifique Canadien ou à M. F.C. Lydon, agent des voyageurs en ville, 143, rue St-Jacques, tél. Harbour, 4211. (réc.)

du chemin de fer du Pacifique Canadien ou à M. F.C. Lydon, agent des voyageurs en ville, 143, rue St-Jacques, tél. Harbour, 4211. (réc.)

du chemin de fer du Pacifique Canadien ou à M. F.C. Lydon, agent des voyageurs en ville, 143, rue St-Jacques, tél. Harbour, 4211. (réc.)

du chemin de fer du Pacifique Canadien ou à M. F.C. Lydon, agent des voyageurs en ville, 143, rue St-Jacques, tél. Harbour, 4211. (réc.)

du chemin de fer du Pacifique Canadien ou à M. F.C. Lydon, agent des voyageurs en ville, 143, rue St-Jacques, tél. Harbour, 4211. (réc.)

du chemin de fer du Pacifique Canadien ou à M. F.C. Lydon, agent des voyageurs en ville, 143, rue St-Jacques, tél. Harbour, 4211. (réc.)

du chemin de fer du Pacifique Canadien ou à M. F.C. Lydon, agent des voyageurs en ville, 143, rue St-Jacques, tél. Harbour, 4211. (réc.)

du chemin de fer du Pacifique Canadien ou à M. F.C. Lydon, agent des voyageurs en ville, 143, rue St-Jacques, tél. Harbour, 4211. (réc.)

du chemin de fer du Pacifique Canadien ou à M. F.C. Lydon, agent des voyageurs en ville, 143, rue St-Jacques, tél. Harbour, 4211. (réc.)

du chemin de fer du Pacifique Canadien ou à M. F.C. Lydon, agent des voyageurs en ville, 143, rue St-Jacques, tél. Harbour, 4211. (réc.)

du chemin de fer du Pacifique Canadien ou à M. F.C. Lydon, agent des voyageurs en ville, 143, rue St-Jacques, tél. Harbour, 4211. (réc.)

du chemin de fer du Pacifique Canadien ou à M. F.C. Lydon, agent des voyageurs en ville, 143, rue St-Jacques, tél. Harbour, 4211. (réc.)

du chemin de fer du Pacifique Canadien ou à M. F.C. Lydon, agent des voyageurs en ville, 143, rue St-Jacques, tél. Harbour, 4211. (réc.)

du chemin de fer du Pacifique Canadien ou à M. F.C. Lydon, agent des voyageurs en ville, 143, rue St-Jacques, tél. Harbour, 4211. (réc.)

du

Demain: VENDREDI, 6 AOUT 1926.

Transfiguration de N. S. d. 2e cl.

Lever du soleil, 4 h. 55.

Coucher du soleil, 7 h. 17.

Lever de la lune, 2 h. 27.

Coucher de la lune, 22.

Nouvelle lune le 9, à 0 h. 12 m. du soir.

Premier quartier, le 17, à 0 h. 1 m. du soir.

Pleine lune, le 25, à 0 h. 49 m. du matin.

LE DEVOIR

Le Devoir est membre de la Canadian Press, de l'A. B. C. et de la C. D. N. A.

DEMAIN

AVERSES

MAXIMUM ET MINIMUM

Aujourd'hui maximum 77.

Même date l'an dernier, 74.

Minimum aujourd'hui 67.

Même date l'an dernier 62.

BAROMETRE

10 heures a.m. 30.02. 11 heures a.m. 30.01.

Midi: 30.00.

Les amusants articles de la "Patrie" provoquent des adhésions pour Mt-Laurier

Il est dès maintenant assuré que cette grande assemblée régionale remportera un immense succès — On viendra de partout — De quoi, M. Bourassa parlera-t-il? — L'intérêt est piqué

LA VENTE DES BILLETS POUR NOTRE EXCURSION

Parmi les deux dernières adhésions pour l'assemblée de Mont-Laurier il faut citer deux cas typiques. Ces deux inscrits, deux de nos amis de la première heure, viennent justement pour protester contre l'article de la "Patrie" d'hier sur les prétendus avatars de M. Bourassa et sur la rancune que devrait lui vouer ses fidèles.

— Nous ne comptons pas y aller, nous ont-ils dit, parce que les affaires nous absorbent et que nous n'avons guère que le dimanche pour nous reposer et voir nos enfants. Mais en présence d'un article aussi sottement injuste, il faut faire un effort spécial.

Et ils nous ont assuré qu'ils seraient à l'assemblée de dimanche. Aussi bien promet-elle de réunir des gens non seulement du nord du comté, non seulement du sud, non seulement de Montréal et de toutes les gares sur le trajet de Mont-Laurier, mais de toutes les parties de la province.

On verra en première page que M. Bourassa a l'intention de traiter des questions vivantes d'intérêt. Le député de Labelle doit parler particulièrement du groupe progressiste, du rôle qu'il a joué jusqu'ici et du rôle qu'il pourra jouer dans l'avenir. Ces déclarations, de la part d'un homme qui a été en contact avec ce groupe suffiraient à piquer l'intérêt, mais il sera de plus question de l'attitude des deux grands partis envers les questions d'intérêt national. L'un offre-t-il plus de garanties que l'autre? Pour le moment, oui. Et pour le moment ce parti est le parti libéral. M. Bourassa, qui a prévu les événements avec une netteté dont le pays lui a rendu hommage... après coup, est bien l'homme le mieux qualifié pour éclairer la situation d'ensemble.

Il y aura donc foule à Mont-Laurier pour entendre ce discours qui sera historique, qui aura sa répercussion sur notre vie politique actuelle et qui éveillera des échos dans toutes les parties du pays, sinon plus loin encore.

UN VOYAGE CHARMANT DANS DES CONDITIONS IDEALES

L'excursion du Devoir à Mont-Laurier

Le succès de l'excursion de dimanche est dès maintenant assuré. Il reste quelques places de wagons-salons ou pullman. Ceux qui désirent réserver ces places sont donc priés de se hâter. Quant aux simples places de premières, elles ne sont pas limitées. Nous prions nos lecteurs et amis de prendre tout de suite leur décision, ce qui facilite énormément notre travail de comptabilité, mais ceux qui ne pourraient se décider qu'à la toute dernière heure trouveront toujours de la place en première, dût-on faire ajouter des wagons.

Ce voyage se fera dans des conditions tout à fait exceptionnelles. Nous avons pu obtenir, malgré leur rareté saisonnière, que le Pacifique mette à notre disposition deux wagons spéciaux.

L'agent des voyageurs pour le district, M. R.-G. Amiot, s'est montré envers nos voyageurs d'une complaisance dont nous voulons le remercier. C'est ainsi qu'il nous a procuré un wagon-buffet de la dernière commodité pour assurer un service rapide dans ces sortes de voyages. L'an dernier nous en avions un pour le voyage de Papineauville comme pour le voyage de Mont-Laurier. Nos voyageurs s'en sont montrés si heureux que nous avons sollicité pour cette année la même faveur du C.P.R., qui a bien voulu nous l'accorder.

Sur le sens de la longueur, dans ce wagon-buffet, règne un comptoir qui peut accommoder à la fois et à l'aise une cinquantaine de voyageurs. On n'a donc pas à attendre son tour comme au wagon-refectoire. Ce wagon-buffet, parfaitement aménagé, permet de servir, quand la température y autorise, de la soupe chaude, des boissons chaudes et, aussi, ce qui sera plus pratique si la température se maintient au même degré de chaleur, des boissons froides. Il suffit de dire, pour rassurer les estomacs délicats, que le service de ce restaurant ambulant est assuré par la Maison Kerulu et Odiau.

On y trouvera des salades, des viandes froides, de la charcuterie de toute sorte, des fruits et, enfin, ce qui est bien la spécialité de la maison, des pâtisseries et des glaces exquises. Le départ a lieu à 8 heures de l'heure solaire, soit à 9 heures de l'heure avancée, de sorte que l'on pourra assister à la messe près de la gare Viger, à Saint-Jacques, à Notre-Dame-de-Longue, à Notre-Dame, à Sainte-Marie, rue Craig, ou encore dans le nord, près de la gare du Mile-End, et prendre ensuite le train où on trouvera à prix modique un déjeuner réconfortant arrosé d'un café savoureux et tonique.

LE TRAJET

Quant au trajet, il est des plus intéressants, particulièrement à cette époque de l'année où la verdure est dans tout son éclat. Quelle que soit la température, fût-elle très chaude, dès que l'on monte vers le nord à St-Jérôme, une brise rafraîchit les visages, assèche les sueurs.

Et la ville de Mont-Laurier, terme du voyage, est vivement intéressante avec sa gentille cathédrale gothique où l'on fait un si artistique usage du beau chêne des Laurentides. Il n'y a pas jusqu'à l'intérieur de ce temple qui ne soit une prédication d'intelligent nationalisme.

Située sur un plateau admirable, la ville est sans cesse caressée par les vents légers. L'air y est sain et sec. Les écoles et les édifices publics reflètent la prospérité de cette région, de même que le séminaire et le couvent qui comptent de nombreux élèves.

On ne connaît pas le nord si on ne connaît pas Mont-Laurier et les endroits plus au nord que n'atteint pas le chemin de fer. Nous y irons sans doute plus tard.

Pour le moment, deux choses à retenir: le voyage se fera dans d'exceptionnelles conditions de confort et à des prix très réduits (\$5.00, aller et retour).

En pareils cas, la prudence commande de ne pas attendre trop tard pour bien choisir sa place.

A dimanche! Téléphoner ou écrire à l'adresse suivante: Le "Devoir" voyage.

Fillette écrasée

par un train

Une fillette de 15 ans, Françoise Fryer, de Vaudreuil, a été écrasée par un train hier après-midi vers 5 h. 53, tandis que sa cousine qui l'accompagnait n'a été que légèrement blessée.

L'accident s'est produit sur le pont de Vaudreuil à l'île Perrot.

Les restes de

l'abbé Chagnon

La translation des restes de M. l'abbé Euclide Chagnon aura lieu à deux heures et demie cet après-midi à l'église Saint-Anselme et le service funèbre sera célébré à neuf heures demain matin.

Le Dr Arthur Lessard nommé surintendant

On nous apprend la nomination officielle du Dr Arthur Lessard comme surintendant de l'hôpital Notre-Dame en remplacement de Dr Oscar Mercier. Le Dr Lessard, qui remplissait les fonctions de secrétaire de l'institution, continuera d'occuper cette charge conjointement avec celle de surintendant, du moins en attendant qu'il ait une nomination au poste de secrétaire.

Le capitaine Mercier directeur de la sûreté

Nous croyons savoir que d'importantes promotions seront faites au service de la Sûreté municipale, d'ici quelques jours. Ainsi le capitaine Hector Mercier serait promu directeur de la Sûreté tandis que le sergent-détective Lemire serait promu capitaine et deviendrait assistant du capitaine Mercier.

Après avoir consulté l'équipage du "Margaret" et les dossiers, M. Calder déclare qu'on ne peut trouver aucune preuve pour étayer les accusations portées par M. Doucet contre MM. Lapointe et Bureau

M. Lapointe n'est monté à bord du garde-côtes qu'une fois — C'était à Charlot-tetown en 1923 — Il fut invité par M. Bureau pour prendre le thé — M. Bureau a fait trois voyages sur le Margaret dont un avec les officiers du service préventif et son conseiller légal et les deux autres avec sa famille — C'étaient les croisières ordinaires du yacht — Pas de liqueurs embarquées sous ses ordres

Québec, 5. (D.N.C.) — Sir François Lemieux, juge en chef de la Cour supérieure de la province et récemment nommé commissaire royal pour continuer l'enquête sur l'administration des Douanes, a commencé, ce matin, l'enquête sur le voyage du Margaret dont il fut question dans les assemblées politiques.

Bien avant l'ouverture de l'enquête les corridors du Palais de Justice étaient remplis de curieux, prêts à colporter et à écouter toutes les rumeurs. La rumeur la plus persistante veut que l'enquête soit très courte et qu'il n'y ait rien de compromettant dans cette affaire. Dans les corridors, après la séance, on remarquait M. L. Cannon, C.R., représentant M. E. Lapointe, M. N.-K. Laflamme, C.R., représentant M. Jacques Bureau, le chef Duncan, le capitaine Lecouvé, et des marins du Margaret, M. Bureau, et les membres de sa famille, M. Sullivan, C.R., de Montréal et témoin à l'enquête, M. Ernest Lapointe, ancien ministre de la Justice, M. Francoeur, président de l'assemblée législative, Ch. Power, M.P., R.-L. Calder, C.R., avocat du ministère des douanes, W.-F. O'Connor, représentant le gouvernement.

A 10 h. le juge en chef accompagné du juge Pierre d'Auteuil, monte sur le banc. M. A. Francoeur, greffier du tribunal, enquêteur, donne lecture de l'arrêt ministériel nommant ce tribunal et lui ordonnant de faire une enquête.

A la suite de cette lecture, le juge d'Auteuil procède à l'assermentation de sir François Lemieux comme commissaire royal qui fait à son tour prêter serment au greffier. Le juge d'Auteuil se retire alors.

Les divers avocats disent alors qui ils représentent.

Me Calder déclare: "Aussitôt que les paroles qui ont soulevé cet incident ont été prononcées, il fut appelé à Ottawa par sir Henry Drayton, premier ministre intérimaire, qui déclara une enquête immédiate. Me Calder ajoute qu'après avoir examiné les dossiers et avoir présenté les membres de l'équipage du Margaret il peut dire qu'il n'y a pas un atome de preuve pour appuyer les paroles prononcées par M. Doucet."

Me Calder n'apprécie pas ces paroles, mais affirme que M. Doucet n'a pu de preuve à apporter pour montrer qu'elles étaient fondées. Il s'agit évidemment seulement des accusations portées par M. Doucet, contre MM. Lapointe et Bureau relativement à un voyage sur le Margaret. Plus tard Me Calder demandera au tribunal de faire une enquête sur le service du Margaret xis à vis la prévention de la contrebande. En attendant, pour éclairer davantage le public Me Calder fera entendre quelques témoignais au sujet du voyage mentionné par M. Doucet.

M. LAPOINTE

M. Calder appelle immédiatement comme témoin M. Ernest Lapointe, M. Cannon, au nom de M. Lapointe, déclare qu'il veut la production immédiate du livre du bord. M. Calder avait demandé de produire ce livre, après-demain, en se rendant aux Provinces Maritimes, et M. Cannon accepte cette promesse.

M. Lapointe est assésenté et interrogé par M. Calder. Il déclare qu'il a vu le croiseur Margaret en 1923, à Charlot-tetown, I.P.-E. Il est allé prendre le thé sur le croiseur où il a rencontré M. Bureau, sa femme, et les membres de sa famille. C'est la seule fois que M. Lapointe vit le Margaret. Il était allé à Picton pour représenter le gouvernement fédéral à un centenaire écossais et revenait de Picton lorsqu'il fut reçu par M. Bureau.

M. Cannon veut interroger M. Lapointe sur les accusations qu'il a entendues ou lues dans les journaux et veut lui faire citer un extrait du Star. M. Calder s'y oppose, disant que le tribunal ne peut se mêler à une manœuvre politique.

M. Lapointe déclare alors qu'après avoir lu les journaux et appris les accusations portées par M. Doucet, il télégraphia à M. Meighen qui était aux côtés de M. Doucet lorsque ces accusations furent portées.

M. Lapointe rappelle les télégrammes qu'il a envoyés et qui ont été publiés dans les journaux. Il avait voulu voir le livre du bord du Margaret mais il n'y put réussir.

M. Lapointe, en réponse à M. Cannon, dit qu'il a vu les articles publiés dans l'Homme Libre et dans la Minerve. Les membres de sa famille sont présents et sont prêts à se faire entendre.

L'hon. sénateur Bureau, est ensuite appelé et assésenté. En réponse à Me Calder, il déclare que le croiseur Margaret était sous ses ordres pour le service préventif. Il a fait trois voyages sur ce croiseur. Le premier en 1922 avec les officiers du service préventif, et Me Bigné, son aviseur légal. Il a fait la croisière indiquée par le chef de la prévention d'alors.

En 1923, en juillet il a fait une croisière avec sa femme, sa fille et le Dr Bisson, sa femme, deux cou-

sines, et ses deux petits-fils.

On fit alors la croisière ordinaire du Margaret. Un troisième voyage fut fait en 1925, par M. Bureau également avec les membres de sa famille et cette fois aussi le Margaret fit sa croisière ordinaire.

A Me Calder, M. Bureau dit que jamais, sur ses ordres on n'a placé à Montréal sur le Margaret des caisses de liqueurs dont il fut question dans les récentes accusations.

A Me Laflamme, M. Bureau affirme qu'il avait laissé au capitaine Le couvé un absolu contrôle sur son vaisseau lui recommandant d'exécuter le mieux possible son service de prévention.

L'ancien ministre des douanes, en réponse à Me Laflamme déclare qu'il sait que M. Doucet était membre du comité de l'enquête sur les douanes. M. Bureau dit qu'il a vu le rapport de l'enquête avec soin et qu'il n'a jamais vu qu'il fut question de l'incident qui fait l'objet de cette enquête.

M. Bureau revient sur ses voyages, à la demande de Me Laflamme. Il répète qu'en 1922, c'est M. Wilson, chef, du service préventif, qui conduisit l'expédition. En 1923, M. Bureau est allé voir à l'île d'Anticosti, si on avait posé la bouée qu'il avait ordonné de placer à son voyage précédent. Il est allé aux îles de la Madeleine pour voir les emplacements d'un édifice pour les douanes. En 1925, il était malade et fit un voyage de repos en même temps qu'il régla certaines questions du département, spécialement celle d'un vaisseau saisi et rendu à Sydney, Nouvelle-Ecosse.

En 1923, M. Bureau raconte que les choses se sont passées absolument dans l'ordre "comme dans ma famille".

M. Bureau a lu aussi l'article de l'Homme Libre et nie qu'il y ait eu des abus et une grande quantité de liqueurs alcooliques. Il a eu des vues pour ses invités.

Me Calder déclare à ce moment que le rapport Duncan a été produit à l'enquête du comité parlementaire "dans toute son intégrité".

Me Laflamme demande alors à M. Bureau s'il y avait sur le bateau, au voyage de 1923, une certaine femme de Montréal bien connue et dont il fut question récemment.

Me Calder déclare à ce moment que le rapport Duncan a été produit à l'enquête du comité parlementaire "dans toute son intégrité".

Me Laflamme demande alors à M. Bureau s'il y avait sur le bateau, au voyage de 1923, une certaine femme de Montréal bien connue et dont il fut question récemment.

Me Calder déclare à ce moment que le rapport Duncan a été produit à l'enquête du comité parlementaire "dans toute son intégrité".

Me Laflamme demande alors à M. Bureau s'il y avait sur le bateau, au voyage de 1923, une certaine femme de Montréal bien connue et dont il fut question récemment.

Me Calder déclare à ce moment que le rapport Duncan a été produit à l'enquête du comité parlementaire "dans toute son intégrité".

Me Laflamme demande alors à M. Bureau s'il y avait sur le bateau, au voyage de 1923, une certaine femme de Montréal bien connue et dont il fut question récemment.

Me Calder déclare à ce moment que le rapport Duncan a été produit à l'enquête du comité parlementaire "dans toute son intégrité".

Me Laflamme demande alors à M. Bureau s'il y avait sur le bateau, au voyage de 1923, une certaine femme de Montréal bien connue et dont il fut question récemment.

Me Calder déclare à ce moment que le rapport Duncan a été produit à l'enquête du comité parlementaire "dans toute son intégrité".

Me Laflamme demande alors à M. Bureau s'il y avait sur le bateau, au voyage de 1923, une certaine femme de Montréal bien connue et dont il fut question récemment.

Me Calder déclare à ce moment que le rapport Duncan a été produit à l'enquête du comité parlementaire "dans toute son intégrité".

Me Laflamme demande alors à M. Bureau s'il y avait sur le bateau, au voyage de 1923, une certaine femme de Montréal bien connue et dont il fut question récemment.

Me Calder déclare à ce moment que le rapport Duncan a été produit à l'enquête du comité parlementaire "dans toute son intégrité".

Me Laflamme demande alors à M. Bureau s'il y avait sur le bateau, au voyage de 1923, une certaine femme de Montréal bien connue et dont il fut question récemment.

Me Calder déclare à ce moment que le rapport Duncan a été produit à l'enquête du comité parlementaire "dans toute son intégrité".

Me Laflamme demande alors à M. Bureau s'il y avait sur le bateau, au voyage de 1923, une certaine femme de Montréal bien connue et dont il fut question récemment.

Me Calder déclare à ce moment que le rapport Duncan a été produit à l'enquête du comité parlementaire "dans toute son intégrité".

Me Laflamme demande alors à M. Bureau s'il y avait sur le bateau, au voyage de 1923, une certaine femme de Montréal bien connue et dont il fut question récemment.

Me Calder déclare à ce moment que le rapport Duncan a été produit à l'enquête du comité parlementaire "dans toute son intégrité".

Me Laflamme demande alors à M. Bureau s'il y avait sur le bateau, au voyage de 1923, une certaine femme de Montréal bien connue et dont il fut question récemment.

Il a entendu les témoignages de MM. Lapointe et Bureau, il a vu les photographies produites par ce dernier et il corrobore entièrement leur témoignage. Il ajoute qu'en 1925, M. Bureau et M. Wilson vinrent à Québec faire une inspection et c'est lui-même qui suggéra de conduire M. Bureau aux Trois-Rivières pour inspecter le service entre Québec et les Trois-Rivières.

Il déclare qu'il n'y a jamais eu de "joy ride" sur son navire et que ce dernier n'a jamais été chargé de grosses quantités de liqueurs.

A Me Calder, le capitaine dit qu'il ne croit pas que le nom de M. Lapointe soit dans le livre de bord.

A Me Cannon, le capitaine Lecouvé affirme que depuis 1906 aucun ministre des douanes ne fit de semblables voyages d'inspection, sauf en 1914, où le ministre des douanes d'alors fit le voyage.

Me Calder dit que les autres membres de l'équipage vont corroborer le témoignage du capitaine Lecouvé.

Quant à M. Wilson, il est malade mais M. Calder dit qu'il a été prévenu, et qu'il corrobore le témoignage de M. Bureau. Et Me Calder déclare sa preuve close.

Il est alors question de M. Doucet, ce dernier a envoyé un télégramme disant qu'il sera à Québec demain matin.

Le chef Duncan, appelé comme témoin par M. Cannon, déclare que rien dans son rapport n'a été changé et déclare que ce rapport n'a jamais mentionné une enquête sur le Margaret.

M. Duncan déclare qu'il n'a jamais fait d'enquête sur le Margaret et n'a jamais pu faire de rapport à ce sujet.

Me Calder, M. Duncan affirme qu'il a reçu instruction de sir Henry Drayton de faire enquête sur cet incident du Margaret et ajoute: "Il n'y a absolument aucune preuve ou aucun document à l'appui des accusations lancées au sujet du Margaret."

M. Cannon dit qu'il avait assigné M. Doucet et M. Sullivan comme témoins. Il croit qu'après les témoignages entendus, M. Doucet serait mieux de ne pas venir et que M. Sullivan pourrait faire une déclaration avant d'être entendu comme témoin.

M. DOUCET NE COMPARAITRA PAS

Le président du tribunal déclare qu'il n'est pas nécessaire d'entendre MM. Doucet et Sullivan.

Me Laflamme dit que les membres de la famille de M. Bureau sont ici mais il n'est pas nécessaire de les entendre après les témoignages rendus.

Le juge déclare l'incident clos et adjourne l'enquête pour permettre seulement à Me Calder de produire le livre de bord. L'enquête est adjournée à samedi, à 11 heures.

politique avancé.

"Si Dieu, continue Callès, est la suprême manifestation du bien dans les individus et dans les nations, je ne crois pas que dans ce cas-ci, il se soit rangé du côté de ceux qui depuis plus d'un siècle ont été responsables des calamités intérieures, des invasions et des intrigues de nos pays aussi bien que du trouble dans la conscience populaire."

UNE ECHAFFOURÉE

Mexico, 5. (S.P.A.) — On mande de Guadalajara que six personnes ont été tuées et 14 blessées mardi soir dans une rencontre entre des soldats et des gens qu'on dit être des catholiques.

Des gens à l'intérieur de Notre-Dame de la Guadeloupe auraient tiré sur le général Aguirre qui passait en face. On a appelé les troupes. Une échauffourée s'en est suivie. La soldatesque a chassé les fidèles de l'église. On dit avoir trouvé des armes dans le temple.

Dumping sur les produits agricoles américains

Ottawa, 5. (D.N.C.) — Le gouvernement, par arrêté ministériel, a imposé les droits du dumping sur plusieurs produits agricoles américains, et principalement sur les légumes comme les patates, les tomates, les concombres, les choux, le céleri, les oignons, les carottes, les betteraves, les épinards, la laitue, les pêches, les framboises, etc. Grâce à ces droits nouveaux, les Américains ne pourront plus envoyer ces produits agricoles dans notre pays pour les vendre à prix moins élevé que le prix minimum qu'ils en coûtent à nos marchands pour les mettre sur le marché.

Cet ordre-en-conseil est daté du 13 juillet. Le gouvernement a adopté cette mesure pour se rendre populaire dans la classe agricole, et augmenter ses chances de succès dans quelques comtés des frontières où il se fait beaucoup de culture maraîchère et du culture fruitière.

Le clergé désire encore une fois arrêter le développement de cette transformation que l'univers reconnaît. Le clergé a publié une déclaration de révolte contre les lois du gouvernement étranger, que ce soit dans notre époque contemporaine ou dans les temps anciens, n'aurait toléré à plus forte raison le Mexique avec son état social et

... La Politique ...

L'ouverture de la campagne conservatrice

Elle se fera dimanche après-midi à Saint-Laurent — M. Patenaude y prononcera un discours

L'ouverture officielle de la campagne conservatrice pour le district de Montréal se fera dimanche, à deux heures (heure solaire) à St-Laurent, comté de Jacques-Cartier. M. Patenaude, ministre de la justice, sera au nombre des orateurs. Les discours seront irradiés.

M. Patenaude n'a pas encore donné sa réponse au sujet de sa candidature, et il est possible qu'il le fasse dimanche, à cette assemblée, si ce n'est pas alors déjà chose faite.

Chez M. Patenaude

Le ministre de la justice, M. Patenaude, revenu ce matin d'Ottawa, a reçu plus d'une centaine de visiteurs au nombre desquels nous avons remarqué MM. Leslie G. Bell, candidat dans Saint-Antoine, et le maire J.-E. Ladouceur, de Joliette, que la rumeur a longtemps désigné comme candidat conservateur dans ce comté.

M. Sullivan à DeLéry

M. John A. Sullivan, candidat conservateur dans le comté de Chateauguay-Huntingdon, a parlé à une réunion de Bellevue et de Woodlands au petit village de DeLéry. Il est peut-être bon de remarquer que c'est la première fois qu'une assemblée se tient à DeLéry depuis la Confédération.

M. Sullivan a parlé de la question constitutionnelle, disant que notre constitution est le lien moral qui nous unit à l'Empire, protectrice de nos traditions, de nos mœurs et de nos croyances. Il a aussi touché la question de l'enquête des douanes et les autres questions à l'ordre du jour.

MM. Narcisse Tranquille, qui présidait l'assemblée, Louis Gauthier, Charles Bruchési et Jos. DeLorimier ont aussi porté la parole.

L'affaire du Margaret

Libéraux et conservateurs ont suivi fiévreusement cet avant-midi les nouvelles de l'enquête sur le Margaret qui s'est ouverte à Québec ce matin. Les politiciens de la première partie ont consacré la majeure partie de la matinée à téléphoner les rapports de toute sorte. Les conservateurs paraissent plutôt ennuyés des résultats négatifs de l'affaire et estiment qu'ils ont façonné une masse dont leurs adversaires vont se servir contre eux avec une allégresse redoutable.

Dans Nipissing

North Bay, 5 — M. N.-A. Laberge est le candidat conservateur et M. E.-A. Lapierre, candidat libéral dans Nipissing.

M. Robb à Campbellton

Saint-Jean, N.-B., 5 — M. Robb, ministre des finances, dans le cabinet King, portera la parole à Campbellton le 10 août. Il parlera aussi en Nouvelle-Ecosse.

Lévis et Québec-Ouest

Québec, 5. (D.N.C.) — Deux réunions de conservateurs ont été tenues hier soir à Québec et à Lévis, en vue de la campagne électorale. La première a été composée d'électeurs de Québec-Ouest et a eu lieu à la salle Pagé et M. G.-A. Fecteau et M. J.-B. Morissette présidaient et on a proposé M. Adolphe Chevalier, comme candidat conservateur dans la division. M. Chevalier a déclaré qu'il accepterait s'il était le choix d'une convention. On a alors résolu de se rendre aujourd'hui chez le sénateur D.-O. Lespérance, pour lui demander de tenir une convention qui choisira un candidat conservateur entre M. Chevalier et les autres aspirants. A Lévis, un grand nombre de conservateurs se sont réunis à la manufacture Shink et le nom du Dr Emile Fortin a été proposé comme candidat. Le Dr Fortin a demandé une couple de jours pour rendre sa réponse à ses amis.

Les officiers de ce ministère reçoivent, par le temps qui court, de nombreuses demandes d'emploi. Un grand nombre de Canadiens aspirent à devenir agents secrets ou détectives du ministère et l'on fait à mesure une liste de leurs noms.

Belle cérémonie religieuse à Outremont

S. G. Mgr A.-E. Deschamps, évêque d'Outremont, a présidé ce matin à la cérémonie de vœux et de profession religieuse chez les RR. Soeurs des Saints Noms de Jésus et Marie, à la maison-mère de la communauté, à Outremont.

C'était la première cérémonie du genre dans la nouvelle maison des religieuses et elle a été marquée par la présence d'un grand nombre de membres du clergé, dont Mgr Allard, de Valleyfield, et Mgr L.-A. Dubuc, curé de Saint-Jean-Baptiste. Plusieurs centaines de parents et d'amis assistaient aussi à la cérémonie durant laquelle 65 religieuses ont prononcé leurs vœux perpétuels, et 100 novices et postulantes ont revêtu le saint habit.

Le sermon de circonstance a été prononcé par le R. P. Cruze, S.J., qui a parlé de la grandeur de la vocation religieuse.

Les bleus examinent la loupe les discours de M. Mitchell

Les conservateurs goûtent médiocrement la nouvelle de la rentrée de M. Walter Mitchell dans la politique. Ils prévoient que ce sera le déclenchement d'un mouvement de tout un groupe de la haute finance en

Une conflagration détruit presque tout le village de St-Côme de Beauce

Le feu a rasé hier après-midi 80 maisons sur 92 — L'église, le presbytère, le couvent et quelques maisons échappent au désastre — L'eau manquait — Dégâts pour un demi-million de dollars

Saint-Côme, comté de Beauce, 5 (S.P.C.). — Le village de Saint-Côme de Beauce, situé à 72 milles de Québec et à 10 milles de la frontière américaine, sur la route Lévis-Jackman, a été rasé par les flammes hier après-midi. 80 maisons, sur un total de 92 sont en cendres. L'église, le presbytère et le couvent, construits à l'autre bout du village, ont seuls échappé au désastre, avec quelques autres maisons.

L'incendie d'hier a éclaté vers 3 heures, en plein centre du village, du côté est de la rivière du Loup. Il y avait là, près du pont, une buanderie appartenant à MM. Côté et Loignon. A deux reprises depuis quelques jours, le feu s'y était déclaré et dimanche à la grand'messe M. le curé F.-P. Lamontagne avait recommandé à ses paroissiens d'être prudents. C'est à la buanderie, dans la chambre des machines que l'incendie a éclaté hier. Le vent était très violent et moins de deux heures plus tard tout le village était en flammes. Quand la seconde maison prit feu, des bardeaux enflammés ont été projetés, à un demi-mille plus loin, de l'autre côté de l'église, de sorte que l'incendie s'est propagé par les deux bouts. Il n'y avait aucun service de protection et le petit aqueduc de Saint-Côme ne fonctionnait pratiquement plus depuis quinze jours, par suite de la sécheresse.

L'incendie a épargné l'église, le couvent et le presbytère, parce que ces édifices étaient situés sur une hauteur. Le presbytère cependant n'a pu être sauvé à cause de grandes difficultés, à plusieurs reprises, le toit prit feu. Sans le dévouement des paroissiens, le presbytère aurait été incendié, probablement avec l'église et le couvent.

Le feu s'est propagé dans tout le village avec une étonnante rapidité. On eut dit une traînée de poudre. Tous les principaux édifices, moins ceux que nous mentionnons plus haut, sont détruits.

Les pertes sont évaluées à \$500,000 et il n'y a pas d'assurances pour plus de \$150,000. Plusieurs citoyens sont complètement ruinés.

Voici une liste bien incomplète des maisons détruites:

La Banque Canadienne Nationale;
La Caisse Populaire;
L'hôtel Bureau;
Le magasin de M. Thomas Donovan;

Le magasin de Mme Veuve Irénée Bélanger;
Le restaurant A. Jénisse;
Le bureau, la pharmacie et la résidence du Dr L.-J.-A. Poliquin;
La maison et la boutique de M. L. Demers, ferblantier;
Le garage Bélanger;
Le central du téléphone de Beauce;

La résidence et la boulangerie de M. Arthur Bélanger;
La maison et la forge de M. Arthur Hardy;
La résidence de Mme Dr Cantin;
La résidence du notaire Joseph Grenier;

Le bureau de poste et la résidence de M. Georges Rhéaume;

Les résidences de MM. Odilon Paquet, Siméon Paquet, A. Rhéaume, Raoul Rhéaume, Jos. Bélanger, A. Lafontaine, Landry; le bureau et la maison de M. Ernest Paquet, agent d'assurance; le magasin et la maison de M. A. Dery; les maisons de MM. Thomas Fortin, Napoléon Dumas, de Mme Alfred Fortin, de MM. J. Béchar, P. Lamontagne, H. Gagnon, de Mme Veuve Irénée Bélanger; de MM. Georges Fortin, Napoléon Dumas, fils, Ernest Morisset, Elie Lachance, C. Bernard, Alfred Dumas, etc., etc.

Le magasin de M. Wilfrid Roberge et celui de M. Wilfrid Fortin, du côté de Saint-Georges, ont été sauvés, avec cinq ou six maisons. Tout le reste du village n'était que ruines et désolation, à 6 heures, hier soir. Dans la soirée les flammes s'élevaient des décombres et comme le vent soufflait toujours on craignait pour les quelques maisons encore debout.

La plupart des mobiliers ont été détruits. Le reste est éparpillé le long de la route. Les citoyens de Saint-Côme n'ont qu'une consolation dans leur malheur. Personne n'a été blessé sérieusement au cours de l'incendie. Les sinistrés ont passé la nuit au couvent, au presbytère ou dans les maisons qui avaient été mises à leur disposition par les cultivateurs des rangs éloignés.

La prorogation des Communes anglaises

Londres, 5 (S.P.A.). — Le parlement s'est ajourné hier au 9 septembre. Il ne sera convoqué plus tôt que si la grève des houilleurs n'est pas réglée dans l'intervalle. Dans ce cas, une session spéciale sera convoquée le 30 août pour le renouvellement des lois d'urgence, et de nouveau, le 31 septembre, s'il y a lieu.

La Chambre a rejeté la proposition des travaillistes de réunir les députés le 17 août à cause de la situation houleuse.

Les taxes d'eau et d'affaires

Dés maintenant, les contribuables qui ont reçu leurs comptes de taxes peuvent les acquitter aux 82 succur-

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 336 rue Notre-Dame est, Montréal. (Téléphone, Main 7460).

Incomparable

Il y a du saumon sur la côte ouest et du saumon le long de la rive nord du St-Laurent; les deux sont bons, mais pas comme celui qui vient de Gaspé. Incomparable pour l'exqu Coast, le goût de sa chair et la satisfaction qu'il procure, c'est le saumon par excellence.

Commandez-en un gros morceau pour demain, mangé-en aussi souvent que possible pendant que vous en avez la chance, car il faut vous rappeler que la saison pour ce poisson de choix est très courte.

Vrai saumon de Gaspé, bouts coupés, la livre 35

Tranches de milieu, la livre 40

Bifteck menu, 1/2 livre et plus, la livre 55

Gigot d'agneau de printemps, avec menthe fraîche, la livre 45

Tomates canadiennes mûres, paniers d'une pinte, chacun 35

Fèves cuites sans filaments, la livre 10; 3 livres pour 25

Pêches Elberta mûres, paniers de 3 pintes 60

Filet de saumon, 1/2 livre 40

Morceau de l'Atlantique, 1/2 livre 40

Maquereau frais pêché, 1/2 livre 40

Homards vivants, 1/2 livre 40

Fromage canadien fort, 1/2 livre 40

Truite de lac fraîche, 1/2 livre 40

Haricots frais, 1/2 livre 40

Potatoes frais, 1/2 livre 40



Stanford's Limited
128 Mansfield Street
12 Telephones - Plateau 4121

Fête champêtre à l'île Grosbois

L'Association des Hommes d'affaires de l'est a donné son quatrième pique-nique annuel, hier, au parc de l'île Grosbois. Plus d'un millier de personnes y ont pris part, ainsi que plusieurs personnalités officielles, entre autres le maire de Montréal, M. David, secrétaire de la province, les députés et les échevins de la partie est de la ville.

A midi, un banquet a réuni les invités et les directeurs de l'Association dans le chalet de danse du parc, sous la présidence de M. Alfred Leclerc, président de l'Association. Les orateurs ont vanté, au dessert, les progrès de l'est de la métropole; M. David a surtout insisté sur les avantages multiples qui résultent de ce développement; toute la métropole s'en ressent. Le maire Martin a souligné l'harmonie et la bonne entente qui existent entre les marchands et les hommes d'affaires de la partie est groupés ensemble pour servir leurs meilleurs intérêts.

Le programme de la journée consistait en jeux, courses et amusements divers qui furent très patronnés et suivis avec intérêt.

Signalons à cette fête champêtre, la présence de M. Athanase David, du maire Martin, de M. Clément Robitaille, député de Maisonneuve, de M. E.-C. Saint-Père, député d'Hochelaga; M. J.-M. Pellerin, député de Maisonneuve à Québec; des échevins Desroches, Lalonde, Lalancette, Rieli et Vaillancourt; de M. Joseph Versailles, maire de Montréal-Est.

Festival des artisans

Environ 125 délégués de la Société des Artisans canadiens-français seront à Montréal durant la semaine du 9 août, pour assister à la réunion générale et à un grand festival qui aura lieu au parc Belmont, du 9 au 15 août courant. Ces délégués viennent de toutes les provinces du Canada et de différents Etats de l'Union américaine.

La réunion commencera le lundi matin, 9 août, à 10 heures a.m., au bureau chef de la Société, 930 rue Saint-Denis, et le soir, aura lieu l'ouverture du grand festival des artisans, au parc Belmont.

Voici le programme du festival: Le lundi, 9 août: à 8 heures p.m., au parc Belmont, ouverture du festival du cinquantenaire.

Le mardi, 10 août: à 8 heures p.m., visite au parc Belmont du nouveau conseil général de la Société, accompagné des délégués.

Le mercredi, 11 août, dans la soirée, feu d'artifice.

Le jeudi, 12 août: soirée de gala. Le vendredi, 13 août, feu d'artifice.

Le samedi, 14 août: soirée de gala. Le dimanche, 15 août, à 3 heures p.m., concert par la musique des Grenadiers Guards, dirigée par M. J.-J. Gagnier.

A 8 heures p.m., clôture solennelle des fêtes.

Dans le but d'aider au succès, plusieurs de nos maisons canadiennes-françaises ont décidé de profiter de cette semaine du festival, pour placer dans leurs vitrines, une annonce commémorant le cinquantenaire de fondation de la Société des Artisans canadiens-français. Il nous fait plaisir de mentionner les noms des maisons: Dupuis et Frères, magasin à rayons; Charles Desjardins, marchand de fourrures; Joseph Corbell, magasin à rayons; Joseph Lagarde, marchand de meubles; J.-O. Lemieux, magasin de nouveautés; L.-N. Messier, magasin à rayons.

La vente des liqueurs à Huntingdon

Le juge Trahan a accordé l'émission d'un bref d'injonction pour empêcher les électeurs municipaux de la ville d'Huntingdon de voter sur un règlement destiné à permettre au conseil municipal d'accorder des permis pour la vente du vin et de la bière.

Le requérant prétend que le règlement est ultra vires et que les contribuables ne peuvent être appelés à voter sur ledit règlement.

LETTRES DE FADETE

3ème et 4ème séries, 55c franco

5ème série 80c franco

Remise spéciale pour les commandes à la douzaine. En vente à la librairie du "Devoir".

Avis aux lectrices

La récollection mensuelle des anciennes retraitantes aura lieu, le dimanche, 15 août, au foyer Sainte-Claire d'Assise, dirigé par les Franciscaines missionnaires de Marie, 1941 rue Saint-Dominique, téléphone: Bélair 0103.

La messe sera lue à 8 heures, (heure avancée). Les anciennes retraitantes peuvent inviter leurs amies.

silencieuse. Je pleurai beaucoup en disant au revoir à mes parents; j'avais d'affreux remords de les quitter si jeune; il me semblait que j'aurais dû les entourer quelques années de plus. Pierre, désolé, mit plus d'une heure à me consoler.

Je ne voulais point faire de voyage de noces, mais aller toute de suite dans la maison qui devenait la mienne; celle où s'écouleraient tous les jours de ma vie: les bons et les mauvais; celle où la petite Miette se transformerait peu en une personne sensée et raisonnable et plus tard, si Dieu lui prêtait vie, en une vénérable dame.

Très vite, je demandai à retourner au nid paternel. Il me semblait que, depuis le départ de la petite Miette, toute joie devait s'être retirée.

Pierre, avec toute la délicatesse possible, entreprit de prouver à mes parents qu'il ne prétendait pas accaparer pour lui tout seul le trésor que je représentais. Il s'y prit si bien que papa commença à le considérer d'un oeil moins sévère. Et, le jour où, en grand secret, j'annonçai tout bas que quel-

Authentique

CALADA THE VERT
constitue un régal rare. Les contrefaçons ne donnent pas satisfaction.

Situation vacante pour femme

BONNE D'ENFANTS DEMANDEE

chez une famille de Westmount pour prendre soin de deux enfants. BON SALAIRE à la personne compétente. La candidate devra être de nationalité française, bien instruite, posséder une bonne connaissance de l'anglais, être bonne catholique, avoir de l'expérience dans l'éducation des enfants, être sérieuse, ferme, mais tendre, patiente et d'un bon caractère. Personnalité bien marquée et possédant inclination solide pour l'emploi. Ecrire en donnant détails, recommandations, etc., à case 141, "Le Devoir", Montréal.

Pharmacie Laurence

Coin Saint-Denis et Ontario, Montréal.
Téléphone: Est 1507-4467
Droguerie et produits chimiques supérieurs
Tous les remèdes nouveaux
Amputés et malades à tous médicaments sur demande, sérum, vaccins, ergamine pur, articles de pansements.
Stérilisation à l'autoclave.
Nous délivrons dans toutes les parties de la ville.

Au sanctuaire de N.-D. du Cap

Le chiffre des pèlerins et des visiteurs au sanctuaire du Cap de la Madeleine sera, cette année, plus considérable que par le passé.

Jusqu'à date, 50 pèlerinages organisés ont conduit aux pieds de la Reine du T. S. Rosaire, 25,000 pèlerins, tandis qu'un nombre à peu près égal s'y sont rendus soit en vrais pèlerins soit en simples visiteurs, isolément ou par groupes.

L'on estime à pas moins de 150 la moyenne des automobiles qui ont stationné aux abords du sanctuaire, chaque jour du mois de juillet.

Le 15 août prochain, — un dimanche — les Pères Oblats, gardiens du pèlerinage, célébreront, pour la 22ème fois, l'anniversaire du couronnement de Notre-Dame du Cap. Le programme de la fête, qui comporte messe en plein air, bénédiction des malades, processions du rosaire aux flambeaux et manifestation acadienne, sera publié à temps.

La neuvième préparatoire à cette solennité s'ouvrira vendredi matin, le 6 août, pour se clore le 14 au soir. Chaque jour il aura une messe spéciale à 7 h. et le soir, à la même heure, salut du Saint-Sacrement, avec allocution et recommandations aux prières.

ques mois plus tard naîtrait un petit enfant qui lui rappellerait sa benjamine, ce jour-là l'oeil paternel s'adoucit tout à fait. Joyeusement, j'allai dire à mon mari que je croyais notre père disposé à lui donner l'absolution de tous ses mé-

Le "DEVOIR"

Commencer à tout prochainement la publication d'un nouveau feuilleton.



Ce Mal de Tête Déprimant

qui vous torture disparaîtra comme par enchantement sous l'action calmante de ce célèbre vainqueur de la douleur, les

CACHETS GAUVIN

Pour le Mal de Tête

reconnus le remède souverain contre MIGRAINES, NEURALGIES, MAUX DE TÊTE, FIEVRE, GRIPPE, RHUME, FATIGUE, ENERVEMENT ET TOUTES LES DOULEURS.

En vente partout: 25 cts la boîte
J.-A.-E. GAUVIN, Pharmacien-chimiste
851, Ste-Catherine Est - Montréal

Comment l'avoir ce bon pain de "chez nous"?

APPELEZ

Calumet 0186

et vous n'en serez jamais privé.

62 voitures pour vous servir le pain de "chez nous", fait à la canadienne par

I. CARON, LIMITEE

2386 St-Hubert, Montréal

Accusé de vol chez Hudon & Orsali

René Cousineau, 22 ans, a été traduit hier, devant le juge Enright, sur l'accusation d'avoir cambriolé le magasin Hudon et Orsali et d'y avoir volé la paie des employés, soit une somme de \$1,700, le 3 juillet dernier. L'enquête préliminaire a été fixée au 12 août prochain.

Retraite fermée pour jeunes gens

Une retraite fermée pour jeunes gens s'ouvrira jeudi soir, le 5 août, à Boucherville. Pour s'inscrire, téléphoner au R. P. Bellavance, à l'Immaculée-Conception, Amherst 1780 ou 1865.

Quel est l'abonné . . . qui ne pourrait pas trouver, chaque année, au moins un nouvel abonné? Pour réussir il n'y a qu'à vouloir. Donc tous à l'oeuvre.

— Beau-père, je proteste. Prenez-vous-en au veuf ou à Sophie, mais pas à moi. J'ai bien assez de mes propres méfaits sans que vous me mettiez sur le dos ceux des autres.

— Je prendrai modèle sur vous, cher père.

— Eh bien! Monsieur, je consens à vous pardonner. Mais, pour votre pénitence, je demande au ciel de vous rendre un jour, par le moyen d'un de vos futurs gendres, tout le mal que vous m'avez fait.

— Mon Dieu! . . . je peux bien l'avouer, ce sera ma pénitence, à moi: un mari comme vous, c'est le bonheur que je souhaite à ma future petite-fille.

Et, pressant amicalement les mains de Pierre dans les siennes, il a ajouté mi-sérieux, mi-railleur: — J'ai huit filles et quatre gendres. Mais je n'ai qu'un fils.

FIN

LE PRETENDANT DES DEMOISELLES BERGERON (volume cartonné de 250 pages) est en vente au Service de Librairie du "Devoir", 336, rue Notre-Dame est, Montréal, 30 sous, franco.

Ce journal est imprimé aux Nos 336-340, rue Notre-Dame Est, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE, (à responsabilité limitée), GEORGES PELLETIER, administrateur et secrétaire.

EATON

TELEPHONE UPTOWN 7000

De Bons Accessoires de Pêche



Cannes d'acier EATONIA, 3.50 — Pour pêche à la mouche, 20.00.
Cannes "Vim", en 3 sections, poignées de bois cannellé, 6 à 9 pieds, 1.10.
Lignes en bobines de 25 et 50 verges, .45 à 2.50 — pour pêche à la mouche, 1.60 à 7.50.
Lignes en soie émaillée, .45 à 1.95 — en toile et soie, .10 à .35 — pour pêche à la cuiller, .25 à .75 — en fil de laiton, .75 la bobine.

Au rez-de-chaussée chez EATON.

Magasin ouvert de 9 a.m. à 5.30 p.m.
ET PENDANT LE MOIS D'AOUT
FERME TOUTE LA JOURNÉE
LE SAMEDI

THE T. EATON CO. LIMITED
DE MONTREAL

DANS NOS MAISONS D'ENSEIGNEMENT

Collège de l'Assomption

Cours classique et classes préparatoires
Reentrée des élèves le 2 septembre

Collège Notre-Dame

COTE-DES-NEIGES
pour garçons de 7 à 12 ans.
Ouverture des classes: 2 SEPTEMBRE

COLLEGE DE Beauharnois P. Q.

Les Clercs de Saint-Victor
Préparation aux études secondaires; cours privés d'anglais, de diction; études supérieures bilingues. — Site idéal, face au lac Saint-Louis, vastes cours de récréation, édifice moderne, conditions hygiéniques parfaites.

LA REENTREE: LE 2 SEPTEMBRE
— PROSPECTUS SUR DEMANDE —
J. PIEDALUE, c.a.v., dir.

Retenez votre numéro

La réglementation relative à la vente des journaux, qui vient d'être mise en vigueur par la ville, risque de causer aux petits vendeurs de la rue, et indirectement au public, des ennuis.

Le meilleur moyen d'être assuré de ne pas manquer le "Devoir", c'est de le retenir à l'avance chez un distributeur.

Qu'on se le dise!

Feuilleton du "Devoir"

LE PRETENDANT DES DEMOISELLES BERGERON

par M. GOUDAREAU

23

(Suite)

L'idée d'aller habiter un beau château où j'aurais toutes mes aïe-es, tandis que ma petite compagne se contenterait d'une pauvre cellule, froide l'hiver et chaude l'été, me semblait monstrueuse. Je causai de mortelles angoisses à M. d'Orléans, en insinuant que, moi aussi j'avais peut-être la vocation religieuse et que nous donnerions un exemple admirable au monde en nous retirant, lui à la Trappe ou aux Chartreux, moi aux Visitandines, qui me faisaient un peu moins peur que les Carmélites.

M. d'Orléans, très alarmé, dut, pour

me calmer, me promettre de m'aider à me sanctifier; m'assurer que nous fonderions un foyer bien chrétien, que nous demanderions au bon Dieu une nombreuse famille dans laquelle il ferait Lui-même son choix; que nous donnerions largement aux oeuvres de notre curé et aux pauvres; et qu'ainsi, je serais assurée de pouvoir plaire à Dieu dans ma voie, comme mes soeurs religieuses lui plairaient dans la leur.

M. le curé aidant, je me laissai convaincre.

Et voilà. La dernière de toutes, un soir, je quittai la maison, si joyeuse naguère et devenue si

LA VIE SPORTIVE

A mon avis...

Le promoteur Moorehouse qui a annoncé une séance pour lundi 12 septembre prochain à l'Arena Mont-Royal sera peut-être forcé de retarder sa séance d'une semaine à la suite de la déclaration d'athlétisme de Montréal. M. Louis Rubenstein, qui vient de convoquer une assemblée de la commission pour lundi prochain afin de considérer la demande de réinstallation du promoteur local. Comme nos lecteurs s'en rappellent, M. Moorehouse avait été suspendu par la Commission de base pour avoir empêché Bert Brown de participer à une séance de boxe organisée par le promoteur Vincent alors que le protégé d'Eugène Broseau devait se battre contre Léo Kid Roy en semi-finale à la soirée du Forum alors que Jack Delaney et Martin O'Grady faisaient les frais de la bataille principale. La Commission a par la suite déclaré que le promoteur Moorehouse pourrait être réinstallé s'il faisait des excuses à la Commission et s'il demandait sa réinstallation. La lettre fut écrite à la Commission mais M. Moorehouse n'est pas encore réinstallé et il ne rentrera pas dans les bonnes grâces de nos commissaires avant l'assemblée de lundi prochain. Ce qui complique la situation et qui occasionnera une nouvelle remise de la séance c'est que tout contrat de boxe doit être entre les mains de la Commission au moins cinq jours avant la date de la bataille et comme les contrats des boxeurs qui doivent participer à la séance du club Regal ne pourront être soumis à la Commission avant lundi prochain la soirée du 9 août devra être ajournée au lundi suivant.

Nous trouvons étrange que la Commission Athlétique de Montréal ait laissé annoncer cette séance sans autorisation et nous croyons que le président aurait dû intervenir dès les premiers jours afin de ne pas laisser les boxeurs s'entraîner inutilement et peut-être leur faire manquer des engagements ailleurs.

Nous ne comprenons pas trop bien la conduite de M. Moorehouse car il est étrange qu'un promoteur annonce une soirée sans avoir au préalable obtenu la sanction de la Commission. A tout événement nous espérons que la demande de réinstallation de M. Moorehouse sera accordée et que les favoris du sport de la boxe pourront avoir l'avantage d'assister sous peu à une séance de boxe qui mettra aux prises six bons poids lourds.

X-E. NARBONNE

BASEBALL A SOREL DIMANCHE PROCHAIN

Dimanche prochain le club Excelsior-Henderson de Montréal rendra visite au club de Sorel. Depuis longtemps le Canadien de Sorel désirait rencontrer l'Excelsior-Henderson et le gérant Robillard a finalement accepté les termes de l'Excelsior-Henderson. Comme le club de Sorel rencontrera dimanche suivant le Saint-Eusèbe il vaudra à tout prix remporter une victoire sur l'Excelsior-Henderson.

Généreux lancera pour l'Excelsior-Henderson et Sorel aura un fameux lanceur qui pourra, nous dit-on, tenir les fort frappeurs de l'Excelsior-Henderson en échec. A tout événement la partie devrait être des plus intéressantes car l'Excelsior-Henderson après ses victoires sur l'Epiphanie, le Bourdeau, le Laprairie, voudra ajouter le Sorel au nombre de ses victimes.

La partie de base-ball ne sera pas la seule attraction au programme car en plus il y aura deux classes de chevaux nommés, des courses en motocyclette et des sauts; un programme qui sera, on nous assure, le plus important jamais donné à Sorel.

Le gérant Robillard et le président Jos. Lamarque du club Excelsior-Henderson ont l'intention de donner du vrai sport à la population de Sorel dimanche prochain.

Montréal-Est, 9; Canadien Amateur, 1

Montréal-Est a fait un nouveau pas vers le championnat en triomphant du Canadien Amateur par le résultat de 9 à 1.

CANADIEN AMATEUR

Ab. R. H. P. A. E.					
Burel, 3b.	4	0	1	2	3
Bayard, r.f.	4	0	1	0	0
Grey, s.s.	4	0	0	2	2
Brunette c.f.	3	0	0	2	0
Thomson, r.	4	0	0	5	1
Clark, l.	4	0	1	1	3
Larivière lb.	4	1	1	8	0
Gilbert 2b.	3	0	1	4	1
Larivière l.f.	3	0	0	0	0

33 1 5 24 10 4

MONTREAL-EST

Ab. R. H. P. A. E.					
Vanier, l.f.	5	2	1	0	0
Rivard, lb.	5	1	2	10	0
Larche c.f.	4	1	1	1	0
Chevalier r.	3	0	1	0	2
Dufort 2b.	4	1	2	1	0
Greene, s.s.	4	1	2	1	1
Dufort, lb.	4	1	1	1	5
Lambert, r.f.	4	0	0	1	1
Cardin l.	4	2	2	1	1
Richer 3b.	0	0	0	1	0

37 9 9 27 10 2

R. H. E.
Canadien A. 000001000 — 1 5 4
Montréal-Est 05000040x — 9 2

SOMMAIRE: Retirés au bâton, par Cardin 10, Clark 5. Bats sur balles, Cardin 1, Clark 1. Coup de 2 buts Rivard 2.

Arbitre, Baril, scorer: J.-W.L. Forget.

Tous les joueurs sont priés de ne pas manquer une pratique cette semaine car dimanche prochain ils promettent d'être contestés et l'équipe du Joliette a l'intention d'être une quantité négligeable.

Le Montréal-Est organise une excursion pour Joliette et les billets s'envolent rapidement. Le départ aura lieu à 10 hrs. a.m. devant l'hôtel de ville de Montréal-Est.

D'importants changements dans la ligue de baseball Indépendante

Le terrain du Guybourg est passé entre les mains des propriétaires du club Hochelaga — L'équipe du Guybourg est vendue à M. Jos Choquette — La deuxième série se prolongera jusqu'au 12 septembre — Les séries de détails pour le championnat

D'importants changements viennent d'être faits dans la Ligue de baseball Indépendante car à l'assemblée tenue mardi soir dernier il a été annoncé officiellement que le terrain du Guybourg avait été vendu au syndicat qui opère le club Hochelaga et les nouveaux propriétaires ont décidé de faire de grandes améliorations au terrain. M. Albert Lelièvre, le président du syndicat, a déclaré qu'une équipe d'ouvriers allait être mise à l'oeuvre dès aujourd'hui afin de faire les changements jugés nécessaires, afin que tout soit complet pour dimanche prochain.

Une autre importante transaction annoncée fut celle de la vente de la franchise du club Guybourg. La vente de cette équipe s'est effectuée à l'assemblée et M. Jos. Choquette, ancien co-propriétaire du club Longueuil, s'est porté acquéreur de la franchise et à partir de dimanche prochain le Guybourg sera sous la direction exclusive de ce sportsman.

La ligue a aussi décidé de prolonger la deuxième série jusqu'au 12 septembre et cette décision a été prise afin d'aider les joueurs. Les officiels ont compris qu'en terminant la saison régulière le 29 août,

comme la chose avait été annoncée en premier lieu, les joueurs des deux équipes éliminées de la course au championnat seraient forcés de rester inactifs pendant septembre et octobre et les directeurs de la ligue ont jugé à propos de donner de l'emploi aux joueurs qui sont restés fidèles au circuit Narbonne le plus longtemps possible. Les fervents du sport national américain sont donc assurés de voir de belles joutes jusqu'au commencement d'octobre et nul doute que cette nouvelle sera bien accueillie par les nombreux habitués du parc Guybourg.

La série de détails entre le champion de la première moitié de saison et le vainqueur de la deuxième série sera de deux dans trois au lieu de trois dans cinq et la première joute sera disputée le 19 septembre et après la série terminée le champion de la Ligue Indépendante fera venir à Montréal un bon club américain afin de mesurer ses forces contre les professionnels de l'once Sam. Comme on peut le voir la ligue du président Narbonne désire plaire à ses partisans qui ne lui ont pas refusé son encouragement depuis le commencement de la saison.

Dans un mois le marathon de Montréal à DeRepentigny

Dans un mois de cette date le club Excelsior-Henderson donnera son Deuxième Marathon annuel de nage. Un grand nombre de nageurs sont déjà inscrits et un plus grand nombre se prépare pour cette course importante. L'année dernière quinze nageurs étaient au départ mais trois seulement couvrirent la distance de Montréal à DeRepentigny. Perrault se classait bon premier gagnant par le fait le championnat du Canada pour longue distance.

Théo. MacDuff, un des nageurs des plus populaires à Montréal, se classait deuxième et son frère, Roméo, troisième. Perrault avait franchi la ligne d'arrivée exactement 38 minutes avant son plus proche adversaire et était déclaré champion du Canada.

Cette année, les adversaires de Perrault, s'il remplit ses obligations envers le club Excelsior-Henderson, seront des mieux préparés et la lutte devrait être des plus intéressantes car Perrault est aussi en grande forme et le temps de l'année dernière devrait être abaissé de plusieurs minutes considérant que les concurrents suivent un entraînement de plus en plus sérieux. Les frères MacDuff s'entraînent au parc Belmont. Les frères, un nageur de renom, bien connu à Québec et à Montréal, s'entraîne aussi avec eux. Le jeune Delorme, âgé de 14 ans seulement, causera des surprises, nous assure-t-on.

M. Rheault, un autre nageur bien connu, s'entraîne sérieusement et devrait faire bonne figure. M. Leblanc, de Cartierville, est aussi à l'entraînement. M. Bergeron, de St-Lambert, est aussi en grande forme. Le vétéran Thibault, gagnant de plusieurs courses, suit aussi un entraînement des plus sérieux, et en fin Lessoré, l'ancien champion, qui prétend démontrer qu'il est encore capable d'une longue distance et de

force à donner une leçon à plusieurs des plus jeunes aspirants au titre de champion.

Enfin les entrées seront acceptées jusqu'au 1er jour de septembre et comme plusieurs sont à l'entraînement dans nos bains publics, au parc Belmont, à Saint-Lambert, etc., la liste des entrées devrait être grande vers la fin du mois d'août. Le signal du départ sera donné à midi exactement cette année et les nageurs devront être au quai Victoria à 10.00h. a.m. afin de se bien préparer et de permettre aux nombreux photographes amateurs et professionnels qui seront présents de prendre le groupe des concurrents.

Les instructions aux nageurs seront données à 11h. 30 par le président du club Excelsior-Henderson et à midi juste le signal du départ sera donné, aucun retard n'étant toléré.

Les officiels du club Excelsior-Henderson, les juges de la course et les journalistes seront à bord du magnifique yacht Montclair et suivront les nageurs jusqu'à DeRepentigny.

On s'attend à une foule considérable sur le parcours car l'année dernière plus de 100,000 personnes s'étaient pressées sur les bords du fleuve pour acclamer ces vaillants nageurs. La course aura lieu beau ou mauvais temps.

Plusieurs amateurs continuent de demander si Perrault sera présent ou de retour pour cette course. Le club décline un contrat signé par Omer Perrault et espère qu'il reviendra à temps pour défendre son titre. Si Perrault n'est pas présent, le gagnant du marathon sera inévitablement le champion reconnu car ce marathon est le seul du genre en Canada et comme il est absolument nécessaire à tout champion de défendre son titre en compétition il est à espérer que Perrault sera ici le 5 septembre.

LES PARTIES DANS LES GRANDES LIGUES

LIGUE NATIONALE

St-Louis	200022011	8 11 1
Brooklyn	001030000	4 8 1

Batteries — Sherdel et O'Farrell; Grimes, Barnes, Erhardt et Hargreaves.
Chicago 00200002003 — 7 15 0
Philadelphie 30001000001 — 5 14 2
Batteries — Kaufmann et Hartnett; Carlson, Willoughby et Wilson.

Pittsburgh 000000000 — 0 6 5
Boston 02804203x — 14 19 0
Batteries — Aldridge, Kremer, Nichols, Adams et Smith, Spencer, R. Smith et Taylor, Siemer.

LIGUE AMERICAINE

Yankee	200000000	2
Cleveland	20110000x	4

Batteries — Severeid et Hoyt; Uhle et Sewell.
Boston 010002000 — 3 6 0
Chicago 00000340x — 7 10 2
Batteries — Hamilton, Helmsch et Gaston; Lyons et Shaik.

Philadelphie 000000001 — 1 7 0
St-Louis 10002000x — 3 8 0
Batteries — Quinn, Pate and Cochran; Nevers et Schang.

Washington 0010400200 — 4 10 0
Detroit 2110000001 — 5 12 2
Batteries — Clevelski, Marberry et Ruel; Whitehall, Gibson et Bassler.

Deuxième partie

Washington	00240001004	11 18 1
Detroit	50000002000	7 11 2

Batteries — Murray et Tate; Miller, Daus et Woodall.

LIGUE INTERNATIONALE

Syracuse	010000020	3 9 1
Toronto	02900010x	5 10 1

Batteries — Haid et Morris, Stewart et O'Neill.

Deuxième partie

Syracuse	0000100	2 6 0
Toronto	000070x	7 8 0

LES INSCRITS DANS LES COURSES DE VALLEYFIELD

Valleyfield, 5 — Les courses de chevaux qui auront lieu au cours de l'exposition, à Valleyfield, du 16 au 21 août, promettent d'être très importantes. Plus de cent vingt-cinq chevaux y prendront part. Les bourses offertes dans les différentes classes s'élèvent à un total de \$5,000.

La piste de courses a été améliorée à grands frais l'an dernier, et est actuellement en excellent état. Il est certain que les records de la piste seront brisés, cette année.

Trois classes avec bourses de \$500, ont été fermées, le premier juillet dernier, avec les entrées suivantes:

2.00 TROT — \$500.00

- 1—Chester Axworthy, Ch. G., L. O. Blake, Sherbrooke.
- 2—Concise, H. G., L. R. Willard, East Angus.
- 3—Handy Andy, B. G., L. R. Willard, East Angus.
- 4—Fred Medium, Healy et Herington, Picton.
- 5—Butcher Boy, Br. C., H. Marcoux, Coaticook.
- 6—Queen's Own, Bl. G., H. Marcoux, Coaticook.
- 7—Orto Manor, B. M., M. H. Bernier, Victoriaville.
- 8—Hal Bingen, B. S., H. Dubuc, Montréal.
- 9—Margaret Mead, B. M., H. Dubuc, Montréal.
- 10—O. W. Watts, B. G., C. H. Cleveland, Danville.
- 11—Margaret Royal, Br. M., C. H. Cleveland, Danville.
- 12—Susie Volo, Br. M., L. Langevin, Montréal.
- 13—Prince Binald, B. G., P. A. Gouin, Trois-Rivières.
- 14—Silet, B. G., J. H. Stebbins, Sherbrooke.
- 15—Julia Pat, Bl. M., H. B. Ingram, Sherbrooke.
- 16—Conjecture, Br. H., H. H. Ingram, Sherbrooke.
- 17—Miss Fashion, Ch. M., H. H. Ingram, Sherbrooke.
- 18—Happy Harvester, G. G., Newport Stock Farm, Newport, Vt.

2.30 TROT — \$500

- 1—Concise, B. G., L. R. Willard, East Angus.
- 2—Tunefull, B. M., Louis Brière, Beauharnois.
- 3—Silet, B. G., J. H. Stebbins, Sherbrooke.
- 4—Butcher Boy, Br. G., H. Marcoux, Coaticook.
- 5—Setzer Todd, B. G., H. Marcoux, Coaticook.
- 6—Oille Watts, B. G., C. H. Cleveland, Danville.
- 7—Margaret Royal, Br. M., C. H. Cleveland, Danville.
- 8—Glen Alden, B. S., H. Dubuc, Montréal.
- 9—Good Watts, B. G., H. Dubuc, Montréal.
- 10—Peter Chicken, B. St., Ranger Bros., Dalhousie St.
- 11—Miss Great Voyage, Br. M., Ranger Bros., Dalhousie St.
- 12—Airdale Jr., B. St., Ranger Bros., Dalhousie St.
- 13—Susie Volo, Br. M., L. Langevin, Montréal.
- 14—Prince Binald, R. G., P. A. Gouin, Trois-Rivières.
- 15—Peter Case, B. H., P. Larente, Montréal.
- 16—Prodigal Forges, G. G., J. H. Stebbins, Sherbrooke.
- 17—Toddling, Br. H., Jos. Coulombe, Montréal.

2.30 AMBLE — \$500.

- 1—Sir Marque A., Ald., Rochon, Montréal.
- 2—Marque Simmon, C. G., G. A. Laurendeau, Montréal.
- 3—Gilcoat, B. G., Alph. Soucy St-Henry de Mascouche.
- 4—Little Chum, B. M., Dr J. Brennan, Québec.
- 5—J. Fairmont, J. B. G., A. Chevalier, St-Hyacinthe.
- 6—Belle Master, B. M., Ph. Norbert, Trois-Rivières.
- 7—Maybird, L. M., L. Langevin, Montréal.
- 8—Jim Euxime, G. G., P. A. Gouin, Trois-Rivières.
- 9—Jeanne D'Ares, B. M., Arthur Guérin, Valleyfield.
- 10—King Hal, B. G., Dr J. A. Sainte-Marie, Hull.
- 11—Margaret Dewey, L. Larocque, West Farnham.
- 12—Penalty, B. M., L. Langevin, Montréal.

LE TENNIS

LA LIGUE INTERMEDIAIRE

L'équipe de tennis du parc Lafontaine a battu le Woodland dans une partie régulière de la ligue par 5 à 1, hier soir, au parc Lafontaine. Paul Cadotte, qui jouait troisième homme, a été le seul à se faire battre. Les parties en général n'ont pas été très contestées si ce n'est celle de Cadotte. Gervais, son adversaire, l'a forcé à la limite pour l'emporter en deux longs sets par 8-6.

Résultat des parties:

Roméo Beaudry, Laf., bat G. Yendall, Wood., 6-4, 6-1; P. Wickham, Laf., bat H. Bates, W., 6-2, 6-3; A. Gervais, W., bat P. Cadotte, Laf., 9-7, 8-6; J. Gauthier, Laf., bat C. Noël, W., 6-1, 6-0.

Doubles — Beaudry-Gauthier, Laf., battent Yendall-Wickham, W., 6-3, 6-2; Daigneault-Wickham, W., bat Bates-Giles, W., 6-2, 6-4.

LES INSCRITS DANS LES COURSES DE VALLEYFIELD

Valleyfield, 5 — Les courses de chevaux qui auront lieu au cours de l'exposition, à Valleyfield, du 16 au 21 août, promettent d'être très importantes. Plus de cent vingt-cinq chevaux y prendront part. Les bourses offertes dans les différentes classes s'élèvent à un total de \$5,000.

La piste de courses a été améliorée à grands frais l'an dernier, et est actuellement en excellent état. Il est certain que les records de la piste seront brisés, cette année.

Trois classes avec bourses de \$500, ont été fermées, le premier juillet dernier, avec les entrées suivantes:

2.00 TROT — \$500.00

- 1—Chester Axworthy, Ch. G., L. O. Blake, Sherbrooke.
- 2—Concise, H. G., L. R. Willard, East Angus.
- 3—Handy Andy, B. G., L. R. Willard, East Angus.
- 4—Fred Medium, Healy et Herington, Picton.
- 5—Butcher Boy, Br. C., H. Marcoux, Coaticook.
- 6—Queen's Own, Bl. G., H. Marcoux, Coaticook.
- 7—Orto Manor, B. M., M. H. Bernier, Victoriaville.
- 8—Hal Bingen, B. S., H. Dubuc, Montréal.
- 9—Margaret Mead, B. M., H. Dubuc, Montréal.
- 10—O. W. Watts, B. G., C. H. Cleveland, Danville.
- 11—Margaret Royal, Br. M., C. H. Cleveland, Danville.
- 12—Susie Volo, Br. M., L. Langevin, Montréal.
- 13—Prince Binald, B. G., P. A. Gouin, Trois-Rivières.
- 14—Silet, B. G., J. H. Stebbins, Sherbrooke.
- 15—Julia Pat, Bl. M., H. B. Ingram, Sherbrooke.
- 16—Conjecture, Br. H., H. H. Ingram, Sherbrooke.
- 17—Miss Fashion, Ch. M., H. H. Ingram, Sherbrooke.
- 18—Happy Harvester, G. G., Newport Stock Farm, Newport, Vt.

2.30 TROT — \$500

- 1—Concise, B. G., L. R. Willard, East Angus.
- 2—Tunefull, B. M., Louis Brière, Beauharnois.
- 3—Silet, B. G., J. H. Stebbins, Sherbrooke.
- 4—Butcher Boy, Br. G., H. Marcoux, Coaticook.
- 5—Setzer Todd, B. G., H. Marcoux, Coaticook.
- 6—Oille Watts, B. G., C. H. Cleveland, Danville.
- 7—Margaret Royal, Br. M., C. H. Cleveland, Danville.
- 8—Glen Alden, B. S., H. Dubuc, Montréal.
- 9—Good Watts, B. G., H. Dubuc, Montréal.
- 10—Peter Chicken, B. St., Ranger Bros., Dalhousie St.
- 11—Miss Great Voyage, Br. M., Ranger Bros., Dalhousie St.
- 12—Airdale Jr., B. St., Ranger Bros., Dalhousie St.
- 13—Susie Volo, Br. M., L. Langevin, Montréal.
- 14—Prince Binald, R. G., P. A. Gouin, Trois-Rivières.
- 15—Peter Case, B. H., P. Larente, Montréal.
- 16—Prodigal Forges, G. G., J. H. Stebbins, Sherbrooke.
- 17—Toddling, Br. H., Jos. Coulombe, Montréal.

2.30 AMBLE — \$500.

- 1—Sir Marque A., Ald., Rochon, Montréal.
- 2—Marque Simmon, C. G., G. A. Laurendeau, Montréal.
- 3—Gilcoat, B. G., Alph. Soucy St-Henry de Mascouche.
- 4—Little Chum, B. M., Dr J. Brennan, Québec.
- 5—J. Fairmont, J. B. G., A. Chevalier, St-Hyacinthe.
- 6—Belle Master, B. M., Ph. Norbert, Trois-Rivières.
- 7—Maybird, L. M., L. Langevin, Montréal.
- 8—Jim Euxime, G. G., P. A. Gouin, Trois-Rivières.
- 9—Jeanne D'Ares, B. M., Arthur Guérin, Valleyfield.
- 10—King Hal, B. G., Dr J. A. Sainte-Marie, Hull.
- 11—Margaret Dewey, L. Larocque, West Farnham.
- 12—Penalty, B. M., L. Langevin, Montréal.

AUX COURSES DE LONG BRANCH ET D'OTTAWA

Toronto, 5. — Résultats des courses d'hier après-midi à la piste de Long Branch:

Première course, \$1,000, à réclamer, trois ans et plus, six furlongs: 1. Yorkmore, 97, Hurn, 17.20, 4.05; 2. W. W. W. W., 111, Foden, 2.50; 2.15; 3. Atlanta, 100, Logan, 2.50. Temps, 1.15 1-5. Lord York, Benorion, Panketa, Eltrym, Isobel C. ont aussi couru.

Deuxième course, \$1,000, trois ans et plus, six furlongs 1-2: 1. Nayarit, 105, McCann, 19.55, 8.35, 5.85; 2. Note O Love, 108, Hurn, 5.30, 3.35; 3. Lure of Gold, 105, Mann, 5.75. Temps, 1.08 3-5. Margaret, Elvora, Shue, Catesby, Spring Branch, Miss Blaze, Buddie Brown, Velma M. ont aussi couru.

Troisième course, \$1,000, à réclamer, trois ans et plus, six furlongs: x-Bengalese, 100, McCrossen, 27.00, 7.35, 3.55; 2. Frosty Dawn, 107, Jones, 86.70, 4.10; 3. Dolly Dunbar, 105, O'Mahoney, 6.10. Temps, 1.16. Jacobean, Cleo's Rochester, Rosita, Sweetum, xSilver Maid, General Seth, x-Armorer, Servitor et Realize ont aussi couru. x-Champ.

Quatrième course, \$1,200, 2 ans; Kenilworth handicap, 5 1-2 furlongs. 1. Heartache, 110, Abel, 86.70, 3.50, 2.60; 2. Fly Hawk, 114, Barker, 83.20, 3.20, 3.05; 3. Tomes, 94, Barker, 84.10. Temps, 1.08 1-5. Three D's, Rigoto, Encamp et Fable ont aussi couru.

Cinquième course, \$1,500, à réclamer, quatre ans et plus, six furlongs: 1. Knockany, 107, Abel, 81.60, 86.30, 83.70. 2. Cup Bearer 109, Baker, 84.85, 83.55. Car Free 99, O'Mahoney, 83.20. Temps: 1.14 1-5. Kindred, Helen T, Calcutta, Galloper, Glassful et Torchor ont aussi couru.

Sixième course, \$1,000, à réclamer, quatre ans et plus, 1-16 mile. 1. Muskallonge, 111, Jones, 87.30, 84.50, 83.10. 2. Yakima, 105, McCann, 84.15, 83.15. 3. Polo Star, 105, Hurn, 83.80. Temps 1.48 4-5. Frank Fogarty, Marry Contrary, Le Glorieux, et Owasco ont aussi couru.

Septième course, \$1,200, à réclamer, 3 ans et plus, 1-16 mile. 1. Oase, 100, Fator, 81.45, 86.35, 84.90. 2. Mildred, Sherer, 89, Barnett, 82.20, 81.03. 3. Fred Dunbar, 101, Brown, 84.10. Temps: 1.49. Brynder, Wrack Horn, Street Tiz, Great Luck et Barracks ont aussi couru.

AU PARC CONNAUGHT

Ottawa, Ont., 5. — Voici la liste des inscrits aux courses de cet après-midi, ouverture de la réunion du parc Connaught:

Première course, \$800, 2 ans, 5 1-2 furlongs. 1. b-Matador 115; b-Salutation, 110; a-Elope, 107; a-Sphercite, 105; Tenacity, 112; c-Saxatile, 110; c-Rex Muscarum, 100; Probate, 102; Little Nipper, 110; Sunnel, 107.

a—Entrées P. Gorman.
b—Entrées W. J. Salmon.
c—Entrées écurie Seagram.

Deuxième course, \$600, à réclamer, 3 ans et plus, 5 1/4 furlongs. 1. Blackstone, 110; Miss Gaiety II, 90; x-Johnny Johnson, 90; x-Marcus, 96; Miss Val, 104; x-Senate, 108; Black

Le budget de la province

SURPLUS DE \$5,081,876.96 POUR LA COMMISSION DES LIQUEURS — LA TAXE SUR LA GAZOLINE \$1,012,003.19 — PLUS DE SIX MILLIONS DE DEPENSES POUR LA VOIRIE

Québec, 5 (S. P. C.). — Le trésorier provincial, M. Jacob Nicol, a présenté hier à ses collègues, à la session du cabinet provincial le bilan du dernier exercice fiscal, terminé le 30 juin. Les revenus ordinaires sont de vingt-sept millions deux cent six mille piastres et quarante-huit cents et les dépenses ordinaires, de vingt-cinq millions six cent quatre-vingt-six mille cent quatre-vingt-huit piastres et soixante-treize cents, ce qui laisse un surplus d'un million cinq cent vingt mille cent quarante-six piastres et soixante-cinq cents.

D'après l'arrêté ministériel no 11525, une somme d'un million sera prise sur ce surplus pour amortir la dette provinciale. On affirme que la province du Dominion ne peut faire voir d'aussi beaux résultats.

«La province de Québec est la seule du Dominion qui soit en mesure d'annoncer pour la vingt-cinquième année consécutive un surplus considérable», a déclaré le premier ministre Taschereau à l'issue du conseil des ministres. De fait, notre province est assurément une des rares parties du monde où un surplus soit enregistré et le gouvernement a décidé de réduire la dette de \$1,000,000. Voilà ce qui est et il nous faut certainement plaisir de nous glorifier de ce surplus qui, nous en sommes assurés, sera bien accueilli par les contribuables parce qu'il montre que les deniers publics sont bien administrés. Ce surplus a été possible nonobstant le fardeau sans cesse croissant des dépenses résultant du développement et des nouveaux besoins de la province.

Incidentement, le premier ministre annonce que le surplus de la Commission des liqueurs pour l'exercice fiscal est de \$5,081,876.96, une augmentation considérable sur l'an dernier. Il ne peut, cependant, donner de détails à ce sujet.

M. Nicol déclare que la province a l'intention d'amortir, en novembre prochain, une émission de \$6,000,000 d'obligations 5-1-2, sur laquelle existe une option de remboursement. Ces obligations sont libérées de tout droit de succession et portent un intérêt considérable.

Le bilan communiqué par le trésorier provincial fait voir une augmentation considérable des revenus des terres et des forêts. Ils atteignent \$6,061,854.74, comparativement à \$4,853,230.74.

Les droits sur les successions ont rapporté \$2,257,277.37, une diminution sur l'exercice précédent, puisqu'ils étaient de \$2,423,149.20. Par contre, il y a une augmentation considérable des revenus provenant des voitures-automobiles. Pendant l'exercice 1924-25, ils furent de \$2,532,472.46; en 1925-26, de \$2,787,549.81. Le revenu provenant de la vente de la gazoline a progressé de \$652,576.83 à \$1,012,003.19. Cela est dû à l'augmentation de cette taxe de deux à trois cents et à l'augmentation du nombre des voitures-automobiles.

Les revenus ordinaires de l'exercice furent de \$27,206,333.48, comparativement à \$25,021,328.52; pour

la colonisation, les mines et les pêcheries, \$1,584,096.91; pour le travail, \$96,596.54.

Ces chiffres nous ont été communiqués, hier après-midi, par M. Vézina, assistant-vérificateur de la province, autorisé à le faire par le premier ministre, M. Taschereau. M. Vézina, qui a une longue expérience comme comptable en chef du département du trésor, fit remarquer à notre représentant que la province a diminué, cette année, sa dette d'un million de piastres. C'est une politique que le gouvernement veut poursuivre annuellement.

L'agriculture émerge au budget pour la somme de \$1,602,000. Il a été dépensé \$2,740,979.61 pour l'instruction, les arts et manufactures et les statistiques.

Durant l'exercice précédent, la somme de \$3,782,446.34 avait été dépensée pour la voirie ainsi que \$2,952,350.80 sous l'empire de la loi des bonnes routes.

La colonisation, les mines et les pêcheries ont bénéficié de \$1,584,096.90. Le fonds de l'Assistance publique, constitué par la taxe sur les amusements, les courses et les spectacles, a reçu \$1,350,066 des revenus de la province comparativement à \$1,131,711.69 durant l'exercice précédent.

L'administration de la justice, a coûté au public \$2,058,539.44. L'article le plus important de ce chapitre est la somme de \$1,404,160.82 pour la nouvelle annexe du palais de justice de Montréal. Une somme de \$915,050.98 avait déjà été dépensée à cette annexe en 1925.

Le rapport de la Commission des liqueurs ne sera connu en détail qu'à la prochaine session de la législature.

La Banque Canadienne Nationale n'a pas touché aux \$15,000,000 d'obligations avancées par la province. La banque a de nouveau versé \$125,000 au fonds d'amortissement de la dette.

Des vingt-six surplus enregistrés par la province, le plus petit fut de \$47,174.56. C'était en 1900-01. Le plus considérable fut de \$5,033,419.45, en 1921-22, première année d'existence de la Commission des liqueurs.

NOTRE DETTE DIMINUEE D'UN MILLION

Québec, 5, (D.N.C.). — Nous avons annoncé, hier, que l'exercice financier de la province de Québec pour l'année 1925-26 s'est terminé par un surplus net de \$5,081,876.96. Le surplus était en réalité de \$1,520,146.75 mais le gouvernement provincial a payé \$1,000,000 pour diminuer la dette publique de la province.

Les recettes de la province ont été de \$27,206,333.48. Les principales sources de revenus ont donné les montants suivants: terres et forêts, \$6,061,854.74; subsides fédéraux, \$2,315,677.16; colonisation, mines et pêcheries, \$713,699.10; licences d'hôtels, etc., \$1,839,394.63; le compte de commerce de la loi des liqueurs, \$3,500,000; droits sur la gazoline, \$1,012,003.19; taxes sur les Corporations Commerciales, \$2,455,647.32; droits sur les successions, \$2,257,277.37; loi des véhicules moteurs, \$2,787,549.81.

Les dépenses ordinaires et extraordinaires ont atteint le montant de \$25,021,328.52. Ces dépenses ont été faites de la manière suivante: pour la dette publique de la province, \$4,695,123.49; pour le gouvernement civil, \$1,639,583.49; pour l'administration de la justice, \$2,078,589.44; pour l'instruction publique, \$2,740,979.61; pour les asiles d'aliénés, \$1,323,594.87; pour les travaux publics, \$1,087,623.00; pour l'agriculture, \$1,602,000; pour la voirie, \$4,194,101.46; pour les terres et forêts, \$1,389,783.52; pour

la colonisation, les mines et les pêcheries, \$1,584,096.91; pour le travail, \$96,596.54.

Ces chiffres nous ont été communiqués, hier après-midi, par M. Vézina, assistant-vérificateur de la province, autorisé à le faire par le premier ministre, M. Taschereau. M. Vézina, qui a une longue expérience comme comptable en chef du département du trésor, fit remarquer à notre représentant que la province a diminué, cette année, sa dette d'un million de piastres. C'est une politique que le gouvernement veut poursuivre annuellement.

L'ASSEMBLÉE DE LONGUEUIL

LE NOTAIRE AIME LANGLOIS REND COMPTE DE SON MANDAT DE DEPUTE ET PARLE DE LA SITUATION POLITIQUE

M. Aimé Langlois, député sortant de charge de la division Chambly-Verchères, a tenu une assemblée hier soir, dans la salle de l'hôtel de ville de Longueuil.

Les orateurs étaient MM. Langlois, Alexander Thurber, Stanislas Poulin, M. Angers. L'assemblée a été présidée par M. Louis Robert et Mme Sophie Cinq-Mars.

M. Langlois a exposé ce qu'il a obtenu pour le comté. Il a parlé ensuite de la situation économique du Canada. Notre position, n'en déplaise aux gens qui voudraient à tout prix que le Canada fût dans la banqueroute, pour pouvoir se payer le défilé plaisir de se lamenter, s'améliore constamment. Nos chemins de fer qui menaçaient d'être à tout jamais la pierre d'achoppement de tout progrès au pays, ont été rétablis sur des bases d'organisation remarquable grâce à sir Henry Thornton, nommé par le gouvernement King. Les électeurs devront se rappeler que le gouvernement King a eu le patriotisme de ne pas intervenir dans l'administration de sir Henry, malgré les fins de patronage qu'ils auraient pu voir. Notre dette a diminué de plusieurs millions, les taxes ont été réduites de \$25,000,000, des impôts ont été abolis, ou sensiblement abaissés.

Le sort de l'industrie s'est aussi amélioré, grâce aux débouchés que le gouvernement a ouverts, l'émigration est enrayée et nos gens nous reviennent. M. Langlois a terminé en parlant de la question constitutionnelle.

LE GAZ BAISSE DE CINQ SOUS

LA COMPAGNIE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER FAIT SA SEPTIEME REDUCTION DEPUIS VINGT ANS

La Cie Montreal Light, Heat & Power annonce une nouvelle réduction de cinq sous dans les taux du gaz; au lieu de \$1.10 par mille pieds cubes, les contribuables payeront \$1.05. Quant aux établissements industriels qui consomment plus de 250,000 pieds cubes par année, la réduction sera également de cinq sous, le taux étant abaissé de 80 à 75 sous le mille pieds cubes.

C'est la septième réduction que la compagnie opère depuis 1901; elle aurait fait davantage si le coût du charbon et de la main-d'œuvre n'était pas resté aussi élevé. En fait le charbon coûte encore deux fois plus cher qu'en 1902, les frais de transport sont beaucoup plus considérables et la main-d'œuvre experte coûte encore très cher. Malgré cela, la compagnie consent à faire une réduction minime dont tous ses clients bénéficieront.

La compagnie fait remarquer que ses taux sont encore plus bas que ceux du gaz à New-York et à Boston. Elle ajoute que son service n'a jamais été interrompu, grâce à ses immenses réserves accumulées à ses établissements de Ville-La-Salle.

Joli concert à Cowansville

Cowansville, 5 — Le 30 juillet dernier, un groupe d'artistes de Montréal donnait un grand concert dans la salle municipale au profit du couvent de Sweetburg. Cette soirée organisée par quelques anciennes élèves des Soeurs de la Présentation, sous la direction de Mme F.-X.-A. Giroux, de Sweetburg, a remporté le plus grand succès tant au point de vue musical que financier. La recette nette s'élevait à plus de \$300.00.

On remarquait dans l'auditoire un grand nombre de personnes venues de toutes les paroisses environnantes et même de Mariville, St-Hyacinthe et Sherbrooke. S. H. le maire Walsh, de Cowansville, souhaita la bienvenue aux artistes et M. F.-X.-A. Giroux, c.r., lui joindra ses félicitations à celles du maire pour le bel exemple de charité donné par les artistes en prêtant leur concours à une œuvre aussi intéressante que celle du couvent local.

Chacun des artistes au programme s'attira les applaudissements de l'auditoire. Ce concert nouveau genre où les airs d'opéra côtoyaient la chansonnette et le comique a paru plaire énormément aux auditeurs accourus pour les entendre, en dépit de la chaleur écrasante de la journée.

Voici le programme qui fut exécuté par Mlle Letourneux et Turner et MM. Hercule Lavioie et Gaston Saint-Jacques, accompagnés au piano par M. Romeo Poirier. Air de Benvenuto (Diaz), M. Hercule Lavioie, baryton. La petite fille (G. Liden), Mlle Lucille Turner, soprano. Air de Manon (Massenet), Mlle Léonide Letourneux, soprano. Répertoire français, M. Gaston Saint-Jacques, chanteur-comédien. Duo, La Hussarde (Fouadine), Mlle Lucille Turner, M. Hercule Lavioie. Interimède.

a) Prière, aimez, chantez (Gregh). b) When a Maid comes knocking at your Heart (Firefly), (Friml), Mlle Letourneux. Répertoire anglais, M. Gaston Saint-Jacques. a) Impetuous (en anglais), (Hibbs), b) Sérénade (Toselli), M. Hercule Lavioie. a) Philosophy (Anon), b) La plume s'envole (Zurfluh), Mlle Lucille Turner. Duo de la dispute (Fouadine), Mlle Letourneux et M. Saint-Jacques. Finale, les artistes.

BULLETIN DES ACHETEURS

Dans ce bulletin, vous trouverez en un clin d'oeil ce dont vous avez besoin — Consultez-le

Annonces à lire et à retenir paraissant les jeudis et samedis — Lisez-les

TISSUS SPECIAUX
pour
Communautés religieuses
Les Fils d'Adrien Fournier,
Fabricants, Oullins, France.
J.-A. Brault & Cie
Soleils représentants en Amérique
530, rue Ste-Catherine Est
Tél. Est 1357, Montréal.

Cloches d'Eglises
EN MAGASIN:
Un carillon de 13 cloches
avec clavier pour jouer
les airs et plusieurs cloches neuves
et d'occasion de différents poids et
prix.
Ecrivez ou voir
Z. O. TOURANGEAU
4064 St-Hubert Belair 1292

POUDRE à BALAYER
Huile et cire à plancher
Vadrouilles — Balais
Gervais & Perras, Eng.
Tél. EA. 3248 — 860, Craig E.
SEULS DISTRIBUTEURS
dans la Province du fameux
nettoyeur
"CANTAN"

BICYCLES
EXCLUSIVEMENT
Nous vendons les fameux
bicycles
C.C.M. RED BIRD
4.50 comptant — 1.50 par
semaine
Vous trouverez ici patins, skis,
etc., en sus de motocyclettes
et bicyclettes à pédales. — Pour
renseignements, appeler

PLateau 3458
ou s'adresser chez
McBRIDE
2081 ave du Parc, près Ontario
Jos. Lamarre, gérant.

Préparation des fameux
jambons "TRIOMPHE" et
"CONTANT".
SPECIAL
Jambon cuit fumé spécial
pour sandwich.

FAITES EXAMINER VOTRE VUE PAR NOS SPECIALISTES
Notre institution est la plus grande du genre au Canada où le service, la qualité et la courtoisie dominent invariablement.
VERRES ET MONTURES
\$5.50
EXAMEN COMPRENS
TAIT-FAVREAU-LITE
L. FAVREAU
SPECIALISTE POUR LA VUE
OPTICIEN
197 Rue SAINT-CATHERINE Est
Consultations de 9 hres à 6.30 hres
Ouvert les vendredis et samedis soirs.

Si vous lisiez ceci...

Vous paierez moins cher pour votre

BEURRE
et vos
OEUFs

Nous achetons directement du fermier, pour le bénéfice de notre clientèle.

THE ET CAFE
UNE SPECIALITE!
SIX MAGASINS
POUR VOUS SERVIR

Tousignant & Frères
Limitée

6312 rue St-Hubert
880 Ste-Catherine est
2227 Ontario est
2034 Mont-Royal est
630 Mont-Royal est
1997 Clarke, angle Fairmount

Pour Vos Travaux Electriques
PETITS OU GRANDS VOYEZ NOS
EXPERTS
J. A. ST-AMOUR LIMITEE
ENTREPRENEURS-ELECTRICIENS
Siège social: 6579 St-Denis. Tél. Calumet 0127-0128

"La plus importante saison Canadienne-Française du Canada"
S.L. Contant
5149 rue Marquette, Montréal. Tél. Amherst 2171

Au mauvais cinéma opposons le bon.

LE CINEMA CANADIEN, Limitée

— Organise, au bénéfice d'œuvres recommandées, des séances de cinéma, de folklore, etc., à domicile, dans les paroisses, les maisons d'enseignement, cercles, clubs, etc.
— Edite et distribue des films, vend les appareils et le matériel de cinéma.
— Ses films, toujours d'une haute portée morale, intéressent les amis du Beau et du bon.

N.B. — Nous éditons et distribuons le film de propagande commercial.

LE CINEMA CANADIEN, Limitée

369, rue Champ de Mars. - - - Tél. Main 0128

Demandez à votre épicer la
MAYONNAISE
"Jacques-Cartier"
C'est la meilleure.
La Maison Jacques-Cartier, fabricante,
485 Rachel est.
Tél. Belair 5396

Hurtubise, Pelletier, Gravel
Licenciés en comptabilité
90 RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL
Téléphone MA in 7618

ERNEST MEUNIER
LE TAILLEUR CONNU
834 rue Rachel Est. - - - Montréal
Téléphone BE lair 0408

Vêtements "Society Brand"
Confection et réparations générales.
Roméo Blanchard et Cie Ltée
7 Ste-Catherine Est (au sous-sol)
Chambre de 1 — Lancaster 1477

KALMINE est un composé anti-douleur. Pour maux de tête, névralgies, migraines, rhumatisme, fièvres, etc. Son action calmante est accompagnée d'une action tonique et fortifiante.
LES LABORATOIRES P. METADIER
Tours — France

Seul concessionnaire pour le Canada:
LE LABORATOIRE DE LA KALMINE, 364 STE-CATHERINE EST, MONTREAL.

Kalmine
10 et 35
Chez tous les Pharmaciens

La Santé sans Drogues
(Bains Internes)
Traitement J. B. L. Cascade
du Dr TYRRELL
contre la Constipation — L'Auto-Intoxication — Le Rhumatisme.
A ceux qui le désirent, nous donnons les bains à l'Institut.
Tél. Plateau 1879
Agence de la province de Québec:
883 rue Sherbrooke Ouest, App. 2

JONCS DE MARIAGE
— Economisez en achetant chez Emond
1041: 84 à 87
144: 85 à 87
164: 88 à 89
Aval ou blanc ou vert choisis 60 et 84
J. A. Emond, L.A. n.c. 5519
245 Ste-Catherine E., Montréal

SERRURIER
REPARATIONS GENERALES
E. TELLIER
268 Dorchester Est
Tél. Est 9356

Attention spéciale aux communautés religieuses et aux maisons d'enseignement.

ENCRES - TEINTURES - COLLES

de toutes sortes. Produits de qualité supérieure, garantis, à des prix très modestes. Demandez-les à votre fournisseur ou adressez-vous directement à

La Compagnie Techno-Chimique Massé

Fabricants de Spécialités chimiques industrielles
238a rue St-Joseph, LACHINE, P.Q.
Téléphone Lachine 703

RAOUL VENNAT
3770 rue Saint-Denis
Tél. Est 0822-3065

Vous le serez...

Demandez à ceux qui s'y connaissent, vous serez convaincus que la Maison où se trouvent l'Assortiment, Compétence, Courtoisie, Service en Musique Classique, Moderne et Populaire, Broderie, Dentelles, Patrons, Perforés Irréprochables, c'est chez

DAVID & FRERE
fabricants
530 CHAMPLAIN
Tél. Est 0601

LE COMMERCE DE LIBRAIRIE EXCLUSIVEMENT CHEZ DEOM

Toute nouvelle littérature en vente quinze jours après leur apparition.

VIENT DE PARAITRE: Le Danseur Mondain, par Paul Bourget, 60c

Librairie DEOM, 1247 rue St-Denis

VOISIN DE L'UNIVERSITE

EXCURSION par TRAIN SPECIAL

à
MONT-LAURIER

par le PACIFIQUE CANADIEN

organisée par

LE DEVOIR

le dimanche 8 août 1926

(le seul train pour Mont-Laurier ce jour-là)

Wagons : Première classe, Pullman, Salon et Buffet
(service assuré par la maison Kerhulu et Odiau)

PRIX TRES REDUITS (aller et retour)

Montréal \$5.60 Ste-Rose 4.90
Bordeaux 5.25 Ste-Thérèse 4.85

Supplément pour Pullman: \$2.20 par siège, aller et retour, nombre de places très limité.

Prix réduits pour tout groupe de 10 personnes et plus à partir de St-Jérôme (réclamer cette réduction des agents de gares).

Départ de Montréal : Gare Viger — Heure solaire

Av.-midi h. solaire PRIX	Av.-midi h. solaire PRIX
MONTREAL . . . 8.00 \$5.60	St-Faustin . . . 11.05 \$4.35
Mile-End . . . 8.15 5.60	St-Jovite . . . 11.25 3.90
Bordeaux . . . 8.28 5.25	La Conception . 11.45 3.45
Ste-Rose . . . 8.42 4.90	Labelle . . . 11.58 3.05
Ste-Thérèse . . 8.50 4.85	Macaza . . . 12.11 2.85
	L'Annonciation . 12.27 2.40
	Lacoste . . . 12.35 2.25
	Bellerive . . . 12.45 2.00
	Nominique . . . 12.50 1.85
	Loranger . . . 1.00 1.65
St-Jérôme . . . 9.15 \$6.55	Lac-Sagunay . . 1.20 1.35
Mont-Rolland . 9.50 5.80	Barrette . . . 1.55 .45
Ste-Marguerite . 10.03 5.50	Arr. à Mt-Laurier 2.15
Ste-Agathe . . 10.30 5.00	

Départ de Mont-Laurier vers 5 h. de l'après-midi.

Arrivée à Montréal à 11 h. du soir.

Les billets émis de Montréal à Ste-Thérèse sont valables pour le retour sur tous les trains jusqu'au lundi 9 août. Les billets au prix spécial des groupes de 10 et plus sont valables, pour le retour, jusqu'au 17 août.

Billets en Vente au DEVOIR

336 Notre-Dame est, - - - - - Montréal

Aux bureaux du Pacifique Canadien: 143 rue St-Jacques, aux gares Viger et du Mile-End et à toutes les gares de la ligne Montréal-Mont-Laurier.

COMMERCE ET FINANCE

LE MARCHÉ DES VIVRES

Le tableau suivant indique les arrivages à Montréal d'œufs, de beurre et de fromage pour hier et les mercredis suivants:

	1926	1925
Oufs, caisses	4 août 28 juil. 5 août	
Beurre, boîtes	37 198 1014	
Fromage, meules	5672 9263 5693	

LES PRIX DU GROS

FARINE

Le marché reste dans le même état, plutôt faible.

Voici les prix cotés par la maison Elzebert Turgeon pour la farine et les engrais alimentaires:

Par baril, 2 sacs:

Première patente	\$8.90
Seconde patente	\$8.40
Farine forte à boulanger	\$8.20
Farine à pâtisserie	\$7.30

LES ENGRAIS ALIMENTAIRES

La demande est très forte, trop forte pour les stocks. Les prix sont très fermes.

Gru blanc, tonne	\$37.25
Gru rouge, tonne	\$30.25
Son, tonne	\$28.25
Farine d'avoine roulée 90 lbs	\$3.10
Farine d'avoine roulée 80 lbs	\$2.80

BEURRE ET FROMAGE

Le marché pour ces deux produits est très tranquille, tant sur place que pour exportation.

(Prix de gros de la maison Gunn, Langlois & Cie):

Beurre:	
De crémère, en boîte	33s.
De crémère, en blocs	34s.
De cuisine	29, 30s.

Fromage:

Québec, doux meule de 20 lbs	19s.
Québec, doux au morceau	20s.
Québec, doux, meule de 5 lbs	21s.
Canadien, fort mle de 80 lbs	27s.
Canadien, fort, au morceau	28s.
Kraft, boîte de 5 lbs	33s.
Kraft, boîte de 1 lb	35s.
Oka	29s.

OEUFS

Bien qu'il n'y ait pas de changements de prix, le marché des œufs est plus ferme. Les arrivages diminuent en nombre et la demande est meilleure.

Prix vendant aux épiciers de la maison Z. Limoges et Cie:

Chanteclerc	40s.
Extra frais	38s.
Premiers frais	33s.
Seconds frais	28s.

SAINDOUX

Le marché du saindoux, à l'instar du marché des viandes, est ferme.

En tinette	18 1/2 s.
En seau	19 s.
Bloc d'une livre	21 s.

Saindoux composé:

En seau	16 s.
En tinette	15 1/2 s.
En bloc	18 s.

MIEL

Miel coulé:

Brun, en seau de 10 livres, la livre	10s.
Brun, seau de 5 lbs, la livre	11s.
Blanc, bidon de 5 livres, la lb.	15s.
bidon de 2 1/2 livres, la lb.	15s.

LES PRODUITS DE L'ÉRABLE

Sirup le gallon	\$2.10
Sirup, par 5 gallons	\$2.00
Sucre, la lb.	18
Sucre, par baril de 220 lbs	16

POMMES DE TERRE (Prix fournis par la maison A. Lalonde)

Le marché est ferme.

Les patates blanches du district de Montréal coûtent au gros \$1.75 et \$2.00. Au détail on les vend \$2.00 et \$2.25.

M. Fortier est élu président

Au cours de l'assemblée des directeurs de la Légère Automobile & Supply Limited, tenue pour remplacer feu M. P.-T. Légaré, ancien président de la maison, il a été décidé de porter le nombre de directeurs de 5 à 7 dans le but d'intéresser plus spécialement quelques-uns des principaux employés de la maison.

Comme on pouvait s'y attendre, M. J.-H. Fortier, industriel, financier et directeur de plusieurs compagnies importantes, fut élu président de la maison. M. J.-O. Linteau, gérant de la maison depuis sa fondation en devient le vice-président.

En plus de P.-W. Fortier et Léo-L. Légaré, anciens directeurs, feront partie de la direction dorénavant, MM. Lionel Lebel, gérant de la succursale d'Outremont, coin Laurier et Durocher, qui est avec la maison depuis 13 ans; R. A. Herring, gérant de la succursale ouest depuis 12 ans et J. Broussard, gérant de la succursale de Québec depuis dix ans.

M. Albert Riopel, chef comptable devient secrétaire. Sous la nouvelle direction, présidée par MM. Fortier et Linteau, nul doute que les affaires de la maison vont continuer à prospérer davantage.

Depuis sa fondation, il y a à peine quinze ans, cette maison est au premier rang des établissements du genre dans le Canada. La compagnie a actuellement sous son contrôle dans les principaux centres de la province vingt-cinq salles de démonstration et stations de service y compris la succursale si moderne d'Ottawa. Elle paie des salaires à plusieurs centaines d'employés. Elle est agent exclusif des voitures Hudson, Essex, Nash et Chevrolet qu'elle distribue par milliers dans la province.

La récente ouverture à Ottawa n'est que l'inauguration d'une politique de développements en vertu de laquelle la compagnie entend s'installer prochainement dans douze autres villes de l'Ontario où elle est déjà avantageusement connue.

L'état des cultures dans notre province

Québec, 5. — D'après les rapports reçus des agronomes officiels, voici qu'elle est, à date, l'apparence des récoltes dans les différentes régions agricoles de la province.

Bas Saint-Laurent. — Les champs en culture ont une assez bonne apparence, de même que celle des prairies et des pâturages. La production laitière est d'une bonne moyenne et les potagers, bien que retardés par les journées froides du printemps, ont maintenant belle apparence et font prévoir une bonne récolte. Les pommes de terre font bien. Le rendement général cependant sera inférieur à celui de l'an dernier, surtout pour le foin qui, toutefois, se fait en excellente condition. L'on craint la sécheresse.

District de Québec. — Comme conséquence de la température froide qui a prévalu depuis le printemps jusqu'à la mi-juin, toutes les cultures sont en retard mais ont bonne apparence, à part les pâturages qui ont souffert en certains endroits. Le rendement des potagers s'annonce excellent, les céréales vont bien. La production laitière est bonne, à part quelques rares endroits. Le foin se fait en excellente condition, mais la récolte sera inférieure à celle de 1925.

District de Montréal. — Les champs en culture (céréales), ainsi que les prairies ont une bonne apparence; les pâturages sont pauvres en certains endroits et de moyenne apparence presque partout ailleurs. La production laitière varie de moyenne à bonne. Les potagers promettent une excellente récolte. Le rendement général sera inférieur à l'an dernier, surtout pour le foin. La température est favorable aux cultures des champs.

Cantons de l'Est. — Les céréales et les légumes ont une bonne apparence; les prairies sont belles, les pâturages sont moyens et la production laitière assez bonne. Les potagers vont bien. Le rendement général cependant sera un peu inférieur à celui de l'an dernier.

Nord de la province. — Bien que les semailles aient été faites en retard à cause du froid qui s'est fait sentir pendant le printemps, l'apparence des récoltes s'est beaucoup améliorée ces derniers semaines. La récolte des pommes de terre promet un bon rendement. Le rendement

général sera sensiblement moins bon que l'an dernier. La production laitière est généralement très satisfaisante. Les conditions atmosphériques sont favorables aux cultures des champs.

Le niveau de la cote

Voici la cote moyenne, en bourse de New-York, de vingt titres représentatifs des groupes industriels et ferroviaire:

	Indust. Ferro.
Mercure	144.79
Mardi	144.48
Il y a un an	142.40
Maximum, 1926	146.07
Minimum, 1926	123.11
Total des ventes	2,515,100.

Recettes du chemin de fer National

Les recettes brutes du chemin de fer National du Canada durant la semaine terminée le 31 juillet 1926 se sont élevées à \$7,408,639, contre \$7,059,027, une augmentation de \$349,612, ou de 5% sur la semaine de 1925 correspondante.

Le franc français continue de monter ferme

L'unité monétaire de France a fait un gain de 104 points au cours des deux dernières semaines; brillantes perspectives d'amélioration nouvelle.

LES OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT MONTENT CONSTamment

Entre la fermeture de mardi et celle d'hier soir, le franc français a marqué un nouveau gain de 26 points, soit l'équivalent de \$26.00 par 100 francs.

La monnaie merveilleuse accomplie depuis le faible taux où il languissait il y a deux semaines jusqu'au sommet sensationnel qui vient d'être atteint, établit le gain net du franc, pour cette période, à 104 points, ou \$104.00 par 100 francs.

La vague d'optimisme qui déferle

L'émission de l'Anticosti Corp.

On annonce la sur-souscription de l'émission de \$6,000,000 d'obligations, première hypothèque, 6 1/2 pour cent, de l'Anticosti Corporation qui a acquis la propriété de l'île d'Anticosti. Les nouvelles obligations deviennent à maturité dans quinze ans, le 15 août 1941, et sont payables au Canada, aux États-Unis et en Angleterre. L'émission est offerte en souscription au public, au pair et l'intérêt, par un puissant syndicat de banquiers.

Tout le capital en actions ordinaires de la nouvelle compagnie est détenu par la St. Maurice Valley Corporation, la Wayagamack Pulp and Paper, Limited, et la Port-Arthur Pulp and Paper Corporation, qui ont acheté l'île afin de se créer un approvisionnement permanent de bois de pulpe.

On prétend que l'île d'Anticosti contient environ 15,000,000 de cordes de bois de pulpe, d'une valeur estimée à \$15,000,000. Ces trois compagnies se sont engagées conjointement et individuellement d'acheter au moins 390,000 cordes de bois chaque année, pour les trois premières années, et 420,000 cordes pour les années subséquentes. Le reboisement naturel de l'île est estimé à 420,000 cordes par année. Les acheteurs escomptent un approvisionnement perpétuel de bois de pulpe. L'Anticosti Corporation a la propriété entière de l'île et se trouve par conséquent exempté du

paiement du droit de coupe de

\$1.40 à la province.

Les trois compagnies qui détiennent le stock ordinaire de l'Anticosti Corporation se sont engagées de défrayer toutes les dépenses d'exploitation et verser en plus \$2.40 pour chaque corde de bois qui leur sera livrée.

BOURSE DES MINES

Cours fournis par Mount & Co. Ltd. Membres de la Bourse des mines de Montréal, 4 rue de l'Hôpital, Montréal.

	Offre Dem.
Amulet Gold	134 135
Area	32 32 1/2
Atlas	19 20
Argonaut	50 51
Barry Holly	51 52
Beaver	61 62
Bidgood	51 52
Brownlee	5 35
Buckingham	3 3
Canadian Lignite	37 40
Capitol	150 152
Castle	25 3
Columbia Lignite	7 8
Cons. West Dome Lake	15 15 1/2
Crown Reserve	1130 1130
Dome Mines	21 28
Gladstone	39 41
Goulds	1940 1950
Hollinger	48 55
Indian	165 165
Keeley	165 165
Kirkland	92 93
Lake Shore	1200 1205
La Rose	9 10 1/2
Laval Québec	24 24 1/2
Lorain	4 4 1/2
McIntyre	250 2510
Montreal Roubidoux	13 13
Moneta	14 15
Mineral Corp.	30 40
Neway	30 32
Nipissing	540 560
Noranda	1865
Premier	213 216
Preston	6 7
Rouge Gold	3 3 1/2
Rouge Québec	13 13
Teck Hughes	380 389
Vipond Cons.	177 178
Wright Hargreaves	825 840

BOURSE DE NEW-YORK

Cours communiqués par Goeffron et Co. membres de la Bourse de New-York, 101 rue Notre-Dame ouest.

	Dev. For.
American Can	62 63 1/2
American Locomotive	104 104 1/2

La Société d'Administration Générale

EXÉCUTRICE TESTAMENTAIRE FIDUCIAIRE

35, Rue SAINT-JACQUES, MONTRÉAL

TÉLÉPHONE - HARBOUR 4192.

Conseil d'Administration

Sir Hormisdas Laporte, Charles Cahen d'Anvers, Paris, Vice-Président.

Montréal, Président, R.C.P.

Martial Chevallier, Paris.

Tancrède Bienvenu, Montréal.

Hon. Rodolphe Lemieux, Montréal.

Vicomte R. de Roumefort, Montréal.

Hon. Narcisse Pérodeau, Québec.

Hon. L.-A. David, Montréal.

Armand Chaput, Montréal.

Joseph Sirols, N. P. Québec.

Directeur général: J.-THEO. LECLERC

Le Franc Français va Revenir au Pair

Récemment le franc français a touché la plus basse valeur de son histoire. Un mouvement ascendant se déclare immédiatement après cela et porta le franc à un prix considérablement plus élevé. Ses mouvements futurs peuvent difficilement être autres que des mouvements ascendants. La parité du franc (193 cents ou \$19.300 par 100 francs) est maintenant en vue. Ce n'est qu'une question de temps.

Cette situation offre aux épargnistes sages et prévoyants une des occasions les plus attrayantes de la génération présente. Il est maintenant possible d'acheter des obligations 6% du gouvernement français, des obligations directes de la république française, à une fraction de leur valeur normale, avec la confiance qu'à mesure que la position économique et financière de la France approche de son état d'avant-guerre, ces obligations vont aller en augmentant graduellement et continuellement.

Nous recommandons fortement les obligations 6% 1920 du gouvernement français. A l'occasion, nous conseillons l'achat des obligations de préférence à l'argent parce que de celles-ci on retire un revenu-intérêt. Une obligation 6% de 100,000 francs du gouvernement français s'achète aujourd'hui pour \$3,300.00. Avec le franc au pair, sa valeur sera de \$19,300.00. Son achat actuel, dès lors, comporte donc un profit net de \$16,000.00. Et cela sans considérer le revenu des coupons d'intérêt qui, rapportant maintenant environ 7 pour cent par année donneront tout près de 35 pour cent du placement actuel quand le franc sera au pair. Ces coupons d'intérêt sont exempts de taxe et peuvent être encaissés, au taux du change en cours, à n'importe quelle banque du Canada comme du monde entier.

Bien que croisse le nombre des épargnistes qui se sont rendu compte que cette opportunité existe simplement parce que la France passe à travers une période transitoire de récupération et qui, conséquemment, profitent du bas prix actuel pour accumuler de ces valeurs gouvernementales, il ne représente qu'une fraction de ceux devant qui les faits ont été présentés. Il en a toujours été ainsi: l'homme ou la femme qui s'est laissé guider par son jugement, non livrés le trouvent, à encaissé les profits les plus considérables.

En discutant les questions financières et économiques qui sont de nature purement temporaire, l'épargniste peut être complètement désorienté.

Ce sont ceux qui reconnaissent que la FRANCE EST FONDAMENTALEMENT SOLIDE; que ses pouvoirs de récupération étaient bien établis après la guerre franco-prussienne alors que les obligations du gouvernement français, après s'être vendues 7 pour cent de leur valeur normale, REMONTERENT COMPLÈTEMENT ET ATTEIGNIRENT PLUS QUE LE PAIR; que réellement la FRANCE VAINCRA SES DIFFICULTÉS ACTUELLES TOUT AUSSI COMPLÈTEMENT QUE L'ELLE A VAINCU LES HORDES QUI DURANT LA GRANDE GUERRE ONT RAVAGÉ SES VILLAGES ET SES VILLES PAISIBLES; ce sont ces épargnistes qui aujourd'hui accumulent des obligations 6% du gouvernement français.

Ce fut la même classe d'épargnistes qui gagnèrent des fortunes en achetant des émissions choisies d'obligations gouvernementales dépréciées d'autres pays durant les cinq ou six dernières années.

En mars 1919, la livre sterling atteignit le point le plus faible de son histoire, se vendant \$3.19 sur les marchés mondiaux, contre une valeur au pair de \$4.8665. A cette époque, plusieurs dirent que la livre sterling ne devait jamais regagner sa valeur d'avant-guerre, qu'elle devait se "stabiliser" permanentement aux environs de \$3.25. Mais tout le monde sait que la livre sterling a dépassé le pair. Une chose certaine, c'est qu'il y eut plusieurs périodes critiques durant son mouvement ascensionnel, mais le point important à considérer c'est que la livre sterling a de nouveau atteint sa valeur normale.

L'épargniste avisé ne se préoccupe pas beaucoup des légères fluctuations du change français lorsqu'il achète des Obligations 6% du Gouvernement français. Non seulement il sait qu'il détient des OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT dont le principal et l'intérêt sont entièrement garantis par une des plus puissantes nations du globe, mais il sait bien que LA FRANCE N'A JAMAIS MANQUÉ DE PAYER LES INTERETS NI DE REMBOUR-

American Smelting	130	140
American Tel. and Tel.	142 1/2	142 1/2
Anaconda Copper	137 1/2	137 1/2
Atchafalpa	138 1/2	138 1/2
Baldwin Locomotive	124 1/2	124 1/2
Baltimore and Ohio	100 1/2	100 1/2
Beckwith Steel	47	47
California Petroleum	32 1/2	32 1/2
Canadian Pacific	104	104
Chrysler Motors	36 1/2	36 1/2
Continental Baking Co.	9 1/2	9 1/2
Continental Can	83 1/2	83 1/2
Corn Products	44 1/2	44 1/2
Famous Players Corp.	116 1/2	116 1/2
Fleischmann Yeast	51 1/2	51 1/2
General Electric	214	214
General Motors	200 1/2	200 1/2
Hudson Motors	60 1/2	60 1/2
International Nickel	37 1/2	37 1/2
Mack Trucks	124 1/2	124 1/2
New York Central	134 1/2	134 1/2
N. Y. New Haven R. R.	45 1/2	45 1/2

(Suite à la neuvième page)

Nouvelle Emission

The Anticosti Corporation

Obligations 1ère Hypothèque Amortissables 6 1/2%—1941 Série A

Capital et coupons semestriels (février et août) payables au Canada, aux États-Unis et en Angleterre.

Titres de \$500 et \$1000—au porteur ou nominatifs.

Fiduciaire: MONTREAL TRUST COMPANY

LA SOCIÉTÉ

The Anticosti Corporation a été constituée en vue d'acquies l'entière propriété de l'île d'Anticosti. Située dans le Golfe Saint-Laurent, Anticosti couvre une superficie de 3,100 milles carrés. On estime judicieusement que l'île renferme 15,000,000 de cordes de bois à pâte dont la valeur approximative serait de \$15,000,000.

LE CAPITAL

(la présente finance effectuée)

	Autorisé	En cours
Obligations 1ère hypothèque (présente émission)....	\$10,000,000	\$6,000,000
Actions privilégiées, 7% cumulatif.....	6,000,000	3,000,000
Actions ordinaires (sans valeur au pair).....	60,000 act.	60,000 act.

Toutes les actions ordinaires en cours de la Société sont détenues par la St. Maurice Valley Corporation, la Wayagamack Pulp & Paper Company, Limited et la Port Alfred Pulp & Paper Corporation. La Société bénéficiera ainsi d'une direction éclairée et habile.

LA GARANTIE DES OBLIGATIONS

Ces obligations représentent un engagement direct de The Anticosti Corporation et sont spécifiquement garanties par une première hypothèque et charge sur toutes les propriétés fixes et immobilières de la Société, actuellement détenues ou acquises par la suite, et par une charge flottante sur tous les autres actifs non-inclus spécifiquement.

De plus, elles sont garanties par le transfert aux mains du Fiduciaire d'une convention conclue entre la Société et la St. Maurice Valley Corporation, la Wayagamack Pulp & Paper Company, Limited et la Port Alfred Pulp & Paper Corporation. Par cette convention, ces trois Compagnies s'engagent: (a) à acheter annuellement de la Société un minimum de 420,000 cordes de bois, (b) à payer tous les frais d'exploitation et de dépréciation de la Société et (c) à verser jusqu'à l'échéance des obligations, des droits de coupe de \$2.40 par corde, droits calculés sur le minimum convenu.

LES REVENUS

La Société s'est ainsi assurée, pendant les trois premières années, des revenus nets annuels de \$936,000 et par la suite de \$1,008,000. Le service de la dette obligataire n'exige annuellement que \$390,000.

LES ACHETEURS

Les trois Compagnies acheteuses ont réalisé, pendant leurs dernières années financières, des bénéfices réunis de \$4,888,482 et elles détiennent des actifs de \$71,168,720.

Nous recommandons ces obligations comme placement.

PRIX: 100 et l'intérêt — pour rapporter 6.50%

Nous offrons ces obligations quand et telles qu'elles sont et nous ne sommes pas responsables de l'approbation de notre conseil.

RENÉ-T. LECLERC

INCORPORÉE

MONTREAL 144, rue Saint-Jacques

QUÉBEC 71, rue Saint-Pierre

(Incorporée en 1906)

Les renseignements contenus dans cette annonce, sous réserve de notre responsabilité, nous paraissent dignes de foi car ils ont été puisés à bonne source et ont servi à guider notre jugement dans l'achat de ces titres.

La Société d'Administration Générale

EXÉCUTRICE TESTAMENTAIRE FIDUCIAIRE

35, Rue SAINT-JACQUES, MONTRÉAL

TÉLÉPHONE - HARBOUR 419

"M. Meighen se sert des Chemins de fer nationaux comme appât pour s'assurer l'appui d'une partie du pays"

M. King à Regina somme le premier ministre, au nom des provinces maritimes, d'annoncer qui remplacera M. Black trop vieux pour administrer un département — Il n'y avait pas de vote de censure devant la Chambre

Regina, 5, (S.P.C.) — M. Mackenzie King, accompagné de M. Charles Dunning, de M. J.-G. Gardiner, premier ministre de la Saskatchewan et de plusieurs députés, a tenu une assemblée hier soir.

On prétend, dit M. King, que la nomination de M. Black au portefeuille des chemins de fer, n'est que temporaire. M. Meighen a déjà commencé à se servir des chemins de fer nationaux comme d'un appât pour s'assurer l'appui d'une partie du pays. Il laisse clairement entendre qu'il entend contrôler en partie la politique ferroviaire.

Si M. Meighen a l'intention de ne maintenir M. Black en fonctions que pour peu de temps, il doit à la population des provinces maritimes et du Canada tout entier, de déclarer qui sera le prochain ministre des chemins de fer.

Et il est clair qu'il ne suivra pas la politique pratiquée jusqu'ici par le parti libéral, celle de ne pas intervenir dans les fonctions de président et du bureau de direction des chemins de fer. Sous le régime libéral, les chemins de fer nationaux sont devenus l'un des principaux actifs du pays. Comme ministre, M. Dunning a prouvé qu'il était un administrateur hors ligne, et je crois que le peuple canadien est d'avis qu'on ne peut faire un meilleur choix qu'en M. Dunning.

M. King déclare qu'il n'a aucune crainte de faire à l'égard de M. Black, le ministre actuel des chemins de fer, mais M. Black est âgé de 79 ans et le département des chemins de fer exige toute l'énergie

défend. D'aucuns diront: ils l'exercent, ce droit, puisque les lois d'exception sont lettres mortes. Le sont-elles toutes vraiment? Et n'y a-t-il pas possibilité de les faire revivre un jour, aussi longtemps qu'elles demeurent dans le Statute Book? Jugez plutôt.

Je lis aujourd'hui dans le Times une note d'un certain clergymen de Burton-on-Trent, où l'on exprime l'idée que ces lois désuètes sont une sauvegarde pour un Etat protestant; écho d'un sentiment exprimé ailleurs plus d'une fois dans la presse ou du haut de la tribune que des circonstances peuvent se présenter où l'Etat sera heureux de trouver des lois toutes faites pour enrayer l'ingérence de Rome.

Le Times dans un premier article où il plaide notre cause montre aujourd'hui que certaines de ces lois sont encore invoquées contre nous et nous occasionnent des dommages financiers considérables, particulièrement dans le cas des ordres religieux. Ceux-ci sont déclarés de caractère superstitieux. En conséquence, tous dons ou legs dont ils sont l'objet sont faits, déclare la loi, dans un but superstitieux et par conséquent sont nuls. Les questions de propriétés deviennent donc pour les ordres religieux, excessivement compliquées et les droits perçus par les institutions sont énormes. Les institutions sans aucune référence à la censure. Et d'ailleurs lorsque le gouvernement a résigné, il avait l'assurance que le projet d'une commission judiciaire de trois juges aurait été appuyé par la chambre. Si j'avais eu peur de la censure, pensez-vous que j'aurais demandé au gouverneur général d'aller devant le peuple et permettre que le peuple me censure? M. King dénonce la sale campagne de calomnie, et d'insinuations malpropres que l'on fait contre les hommes publics.

M. King déclare qu'il tient à faire sa campagne sur l'administration de son gouvernement. Il parle du budget Robb. Vous savez, et il n'est point besoin de vous l'apprendre, que la prospérité est revenue, et qu'aujourd'hui le Canada a une balance commerciale favorable de \$401,000,000. Le gouvernement a pour but de donner un coup de main aux agriculteurs comme il en a ouvert pour l'industrie.

LETTRE D'ANGLETERRE

VERS L'EMANCIPATION DE L'EGLISE CATHOLIQUE

On sait que le bill d'émancipation de 1829 n'a donné à l'Eglise catholique, en Angleterre, qu'une liberté relative.

J'ai eu l'occasion dans une lettre précédente de noter quelques-unes des incapacités légales qui la lient encore et de parler des protestations périodiques faites à ce sujet à la Chambre des Communes par nos représentants catholiques. Telles celle de M. Blundell, à l'ouverture du dernier Parlement. Pour compléter l'œuvre de 1829, des tentatives ont été faites ces dernières années sous forme de projets de loi. Jusqu'ici elles ont échoué pour une raison ou pour une autre; par exemple, en 1924, et de nouveau en 1925, M. F. N. Blundell déposa un projet de ce genre, mais parce que la liberté qu'il réclamait devait s'étendre à tel ou tel détail qui touchait au vif les susceptibilités protestantes, le projet infailliblement sombrerait au second étage de la procédure parlementaire.

Nos amis sont revenus à la charge ces derniers mois. Cette fois, M. Dennis Herbert, qui représente le district de Watford, à la Chambre des Communes, et qui n'appartient pas à notre foi, s'est fait le champion de notre cause. J'ai précédemment donné le texte de son projet de loi en notre faveur. M. Herbert est déterminé à le conduire jusqu'au stage final, et il ne doute pas du succès. Il ne lui reste plus d'ailleurs qu'à le soumettre au vote définitif des Chambres. C'est dire que la première et seconde lecture en ont été faites et qu'il a subi avec succès l'examen du Standing Committee de la Chambre.

DEVANT LE STANDING COMMITTEE

Le projet subissait cette troisième épreuve les 28 et 29 avril dernier. Il est intéressant ici d'en rappeler les péripéties.

La séance s'ouvrait par une déclaration du capitaine Hacking, sous-secrétaire du Home Office. "Le gouvernement, dit-il, n'a pas considéré avec faveur un projet semblable présenté l'année précédente. Quant au présent projet, le gouvernement n'a pas encore eu le temps de l'examiner. L'alternative qui s'offre au Comité est la suivante: ou bien attendre la décision du gouvernement et remettre l'épreuve à plus tard, ou bien procéder à l'examen sans l'assistance du cabinet."

M. Dennis Herbert expliqua alors les raisons qui lui permettaient de croire à l'appui du gouvernement. Son projet, dans sa forme restreinte, n'élevait aucune susceptibilité. La teneur de la loi existante qui refuse à un catholique la charge de lord chancelier est sauvegardée. Et c'est précisément ce point qui avait fait sombrer le projet précédent. D'autre part, il est vrai, le gouvernement de l'Irlande du Nord vient de protester contre le projet pour son caractère personnel. Pour respecter cette protestation, on a ajouté au

projet un amendement qui en exclut l'application à l'Irlande du Nord.

Devant ces considérations, le comité, par 14 voix contre 6, décida d'adopter la dernière alternative.

LA CHARGE DE LORD CHANCELLIER

Au cours de la procédure, sir Henry Slesser essaya d'introduire au projet une clause qui remettrait en question la charge de lord chancelier, à attribuer à un sujet digne, sans considération de sa religion. C'était mettre le projet en danger pour la raison donnée plus haut. M. Dennis Herbert s'y refusa, insistant particulièrement sur le fait qu'il avait la quasi-certitude de l'appui gouvernemental si la clause était retirée, quitte à la réintroduire au prochain stage. Sir Henry Slesser se laissa convaincre.

Les considérations sur lesquels sir Henry Slesser appuyait sa démarche sont intéressantes. Ils démontrent la légitimité d'après laquelle la charge de lord chancelier étant traditionnellement unie aux fonctions de directeur spirituel du roi, ne peut pas être détenue par un catholique.

Cette excuse, en effet, a son origine dans les efforts faits au moment de la discussion de l'émancipation catholique sous Georges III pour soustraire aux catholiques le plus possible de charges publiques. La critique historique prouve cependant que l'œuvre de 1829, tentatives ont été faites ces dernières années sous forme de projets de loi. Jusqu'ici elles ont échoué pour une raison ou pour une autre; par exemple, en 1924, et de nouveau en 1925, M. F. N. Blundell déposa un projet de ce genre, mais parce que la liberté qu'il réclamait devait s'étendre à tel ou tel détail qui touchait au vif les susceptibilités protestantes, le projet infailliblement sombrerait au second étage de la procédure parlementaire.

Ce n'est pas là la seule objection faite à la dévolution possible de ces fonctions à un catholique. Le lord chancelier, fait-on remarquer encore, exerce un droit considérable de présentation et de patronage à l'égard des bénéfices de l'Eglise d'Angleterre. Sir Henry Slesser la résout. Si l'argument était valable, dit-il, il faudrait logiquement exclure de cette charge quiconque n'est pas membre de l'Eglise anglicane. Quoi qu'il en soit, ajouta-t-il, on a obvié à l'objection par l'insertion dans la clause de termes d'après lesquels, au cas où un catholique deviendrait lord chancelier, les privilèges touchant les bénéfices mentionnés seraient exercés par tel personnage désigné par le roi, ou seraient dévolus à l'archevêque de Cantorbéry.

LES LOIS D'EXCEPTION NE SONT PAS MORTES

On le voit, les patrons du projet veulent pour en assurer le succès, lui donner une teneur qui ne blesse aucune susceptibilité. Mais, d'autre part, mais par un sens de justice qu'on s'étonne avec raison de ne pas rencontrer partout, ils rappellent à tous que l'heure est venue d'accorder aux citoyens catholiques les droits dont jouissent tous les Anglais loyaux. Ce ne sont pas des privilèges qu'on réclame pour eux, c'est leur droit méconnu que l'on

plaidoyer du Times est motivé par la lettre adressée à sa direction la semaine dernière par lord Fitz Alan, ancien vice-roi d'Irlande, et catholique éminent, dans le but d'activer le vote du projet. Lord Fitz Alan y parle d'une pétition au premier ministre signée par 180 membres de la Chambre des Communes pour prier le gouvernement de "trouver le temps" selon l'expression en usage, de faciliter le vote final du projet. Le sort de celui-ci dépend de la décision gouvernementale.

Nous sommes encore à l'heure présente dans l'expectative. Certains groupes protestants s'insurgent devant la possibilité de nouvelles concessions aux catholiques. Des militants essayent de veiller à ce sujet les vieilles passions endormies. Il n'est pas jusqu'à l'évêque démissionnaire de Manchester, le Rév. E.A. Knox — qui a peine à se réconcilier avec l'idée de voir son fils parmi les rangs du clergé catholique — qui ne fasse appel aux vieux préjugés et ne fasse revivre le spectre de la nouvelle Babylone incarnée dans l'Eglise catholique. On pouvait l'entendre à ce sujet, le 1er juin dernier, sous la voûte de l'Albert Hall, où, sous la présidence de Sir William Johnson-Hicks, membre du Cabinet, un certain nombre de représentants de l'Eglise anglicane et autres Eglises libres s'étaient réunis pour protester contre le mouvement anglo-catholique. Il recommandait entre autres choses à ses auditeurs d'agir auprès de leurs représentants au Parlement pour faire échouer le projet de M. Dennis Herbert.

Nous avons foi en l'avenir. Dans les desseins de la Providence, l'heure de l'émancipation complète est peut-être encore éloignée. Mais elle viendra. Nous la saluons déjà, et les efforts et les prières de plusieurs générations auxquels s'ajoutent ceux de la présente génération nous confirment dans cette attitude.

E. B.
La Croix, 16 juillet.

M. Alexandre Cousineau

M. Alexandre Cousineau, l'un des trois surintendants adjoints de la Caisse Nationale d'Economie, vient d'être nommé inspecteur urbain pour la cité de Montréal, nouveau poste nécessaire par les développements de cette œuvre, il aura juridiction sur quinze agents sollicités, qui compte actuellement Montréal, sur un total de quarante-deux, répartis dans les provinces de Québec et du Nouveau-Brunswick.

M. Cousineau est né à Montréal. Sorti de l'Ecole Sainte-Brigide, dirigée par les RR. FF. des Ecoles Chrétiennes, il s'est presque toujours consacré à la sollicitation, travaillant tour à tour pour la compagnie d'Assurances Métropolitaine, pour la Société des Artisans canadiens-français et pour la Caisse Nationale d'Economie; il fut, aussi, pendant quelque temps, gérant de la maison C.A. Bleau.

Ce soir à Montréal-Est

Programme du concert qui sera donné par la fanfare philharmonique de Montréal-Est, à 8.30 h., ce soir.

1. Marche, Pasadena Day, par M. Vessella; 2. Overture, The Bird Rose, par C. Lavallée; 3. Waltz, Sur la Mer Waltzes, par B. Vereecken; 4. Gavotte, Whispered Love, par S. Abecasis; 5. Marche, High Jinks, par Whidden et Conrad; INTERMISSION — 6. Marche, Bombasto, par G.-R. Farrar; 7. Sélection, The Gay Musician, par Julian Edwards; 8. Valse, L'Autonne, par Alexandre Pettit; 9. Marche, Shooting Stars par Guy L. Story; 10. O Canada.
God save the King.

Quel est l'abonné... qui ne pourrait pas trouver, chaque année, au moins un nouvel abonné? Pour réussir il n'y a qu'à vouloir. Donc tous à l'œuvre.

"Il n'y a pas plus de question constitutionnelle en jeu qu'il y en a dans le soleil"

M. King craint toujours pour la constitution lorsqu'il tombe du pouvoir, dit M. Meighen à North Bay — "La réduction tarifaire sur les autos est une belle supercherie" — "Nous voulons un tarif raisonnable"

North-Bay, Ont., 5 (S. P. C.) — Parlant ici hier soir, M. Meighen s'est dit prêt à coopérer avec le gouvernement de la province d'Ontario afin de trouver un projet pratique pour le développement des forces hydrauliques du nord de l'Ontario. "Vous voulez que vos forces hydrauliques soient développées, dit-il, puis, référant à la politique du gouvernement King, il ajoute: "Je veux tout de suite vous donner l'assurance qu'à l'expiration de tous droits conférés par statut, le gouvernement dont je serai le chef se fera un devoir de consulter aussitôt celui de cette province afin de s'entendre sur les meilleurs moyens à prendre pour satisfaire les desirs de la population de cette partie du pays et obtenir des résultats, non seulement pour le nord de l'Ontario mais pour toute la contrée dont vous êtes le cœur."

Au sujet de l'administration du pays par le gouvernement King, M. Meighen dit: "Les libéraux se glorifient d'avoir réduit les taxes quand les taxes sur les ventes sont deux fois plus élevées que lorsqu'ils ont pris le pouvoir." "Ils veulent votre approbation pour avoir élevé les taxes pesant sur les épaules du peuple et abaissé celles qui affectaient la riche."

La réduction du tarif sur les automobiles par le budget Robb est "la plus belle supercherie qu'aucun gouvernement n'ait commise envers un peuple non prévenu" et maintenant, dit le premier ministre, "les libéraux vous demandent de le féliciter de ce noble sacrifice."

Il montre M. King luttant désespérément afin de trouver une autre question que celle de l'enquête des douanes. "Il n'y a pas d'effort que M. King ne fera pas pour cacher sa machanceté", ajoute M. Meighen. "Mon grand-père s'est-il battu pour le gouvernement responsable? demande M. Meighen, ironique, faisant allusion à M. King. "Alors je me battrais pour le gouvernement responsable, même si je dois pour cela enfoncer des portes ouvertes. Enlève le pouvoir à M. King et il vous dit: "La constitution s'en va à la ruine". Et il dit aussi que le gouverneur général doit suivre l'avis de ses ministres, toujours, même jusqu'au point de le mettre, lui et la Chambre des communes, et de refuser à cette Chambre des communes le droit de censure. Jamais un premier ministre, dans l'histoire parlementaire de tous les pays, n'a demandé la dissolution alors qu'il n'eût motion de censure était suspendue sur sa tête."

M. Meighen prétend qu'il avait droit, lui, à la dissolution et ce

pour deux raisons: premièrement: il n'y avait aucune motion de censure dirigée contre lui et deuxièmement, un gouvernement qui vient au pouvoir entre une élection et la suivante a droit à la dissolution selon tous les précédents britanniques, selon l'autorité de Disraeli, selon l'autorité de lord Russell, selon l'autorité de la reine Victoria et selon l'autorité de tous les hommes qui ont écrit sur le droit constitutionnel."

"Il n'y a pas plus de question constitutionnelle dans cette lutte qu'il y en a dans le soleil, prétend M. Meighen. M. King tremble toujours d'une grande frayeur sur la question de la constitution quand il n'est plus au pouvoir."

M. Meighen parle ensuite de son projet d'élever le tarif canadien sur les produits de la ferme aussi hauts que le tarif américain. Il déclare que ceux qui achètent des légumes hors de saison ont le moyen de payer un droit. "Mais n'ayez pas peur des épouvantails des chefs libéraux, ajoute-t-il. M. King dit que nous proposons un tarif toujours de plus en plus haut. Ce sont eux qui disent cela. Nous ne nous servons pas de ce langage et nous n'avons pas l'intention de nous en servir. Nous croyons en un tarif raisonnable."

Selon M. Meighen, son gouvernement revisera le tarif pour le mettre sur une base protectrice, et tout de suite. Ce tarif sera applicable à tous les produits canadiens selon une politique qui veut faire passer le Canada avant tous les autres pays. Alors, dit M. Meighen, nous laisserons le tarif tranquille pour donner une chance à toutes les entreprises et à toutes les industries de prospérer.

Parlant de la politique du gouvernement King, M. Meighen ajoute que chacun des articles de cette politique qui ont été adoptés, sont entachés d'impureté. Selon M. Meighen, le cri que l'enquête des douanes a été dirigée contre Québec n'est que bêtise et mensonge.

M. G. B. Nicholson, ancien député d'Algonquin-Est, dit que l'objet du jeu dans la présente lutte est le Canada lui-même. Le salut du pays dépend des électeurs. "La question, dit-il, c'est de savoir ce que sera le moral de la vie publique de notre pays après la présente élection et pour la génération à venir."

"Voulez-vous endosser ce qui se passe actuellement, dit M. Nicholson, alors qu'un des principaux édifices publics à Ottawa est pratiquement converti en lupanar et que le conservateur de ce lupanar est porté sur la liste de paie du pays à un traitement de \$3,500 par année?"

ATTENTAT ET VOL A SAINTE-AGATHE

MME AVILA DESJARDINS RACONTE COMMENT ELLE A ETE ASSOMÉE PAR UN INDIVIDU PUIS VOLÉE DE \$1700

Mme Avila Desjardins, femme du gérant de la sous-agence de la banque Provinciale à Mont-Rolland, près de Sainte-Agathe, qui a été assaillie mardi par un voleur qui s'est ensuite évadé avec la somme de \$1,700, a repris sa connaissance hier et a raconté aux détectives provinciaux comment l'affaire était arrivée.

Vers 11 h. 45, mardi avant-midi, Mme Desjardins qui était seule au bureau de la banque, vit entrer un jeune homme qui s'est dit représentant d'un manufacturier de tabac. Après avoir offert sa marchandise à Mme Desjardins il lui a demandé si elle voulait lui changer un chèque de \$28. Mme Desjardins, après avoir examiné le billet qu'elle jugeait conforme s'éloigna pour aller chercher de l'argent, mais l'intrus qui guettait sa chance, sauta du comptoir et se précipita vers elle, la saisissant à la gorge, lui assena un violent coup de poing sur la nuque. Mme Desjardins dit ne plus se rappeler de rien ensuite. On est cependant porté à croire que le jeune voleur a dû ensuite jeter un linge imbibé de chloroforme sur la bouche de sa victime.

M. Desjardins, père de Mme Desjardins, est un homme âgé de 70 ans, habitant à Sainte-Agathe.

M. Desjardins, père de Mme Desjardins, est un homme âgé de 70 ans, habitant à Sainte-Agathe.

M. Desjardins, père de Mme Desjardins, est un homme âgé de 70 ans, habitant à Sainte-Agathe.

M. Desjardins, père de Mme Desjardins, est un homme âgé de 70 ans, habitant à Sainte-Agathe.

M. Desjardins, père de Mme Desjardins, est un homme âgé de 70 ans, habitant à Sainte-Agathe.

M. Desjardins, père de Mme Desjardins, est un homme âgé de 70 ans, habitant à Sainte-Agathe.

M. Desjardins, père de Mme Desjardins, est un homme âgé de 70 ans, habitant à Sainte-Agathe.

M. Desjardins, père de Mme Desjardins, est un homme âgé de 70 ans, habitant à Sainte-Agathe.

M. Desjardins, père de Mme Desjardins, est un homme âgé de 70 ans, habitant à Sainte-Agathe.

M. Desjardins, père de Mme Desjardins, est un homme âgé de 70 ans, habitant à Sainte-Agathe.

M. Desjardins, père de Mme Desjardins, est un homme âgé de 70 ans, habitant à Sainte-Agathe.

M. Desjardins, père de Mme Desjardins, est un homme âgé de 70 ans, habitant à Sainte-Agathe.

M. Desjardins, père de Mme Desjardins, est un homme âgé de 70 ans, habitant à Sainte-Agathe.

M. Desjardins, père de Mme Desjardins, est un homme âgé de 70 ans, habitant à Sainte-Agathe.

M. Desjardins, père de Mme Desjardins, est un homme âgé de 70 ans, habitant à Sainte-Agathe.

M. Desjardins, père de Mme Desjardins, est un homme âgé de 70 ans, habitant à Sainte-Agathe.

M. Desjardins, père de Mme Desjardins, est un homme âgé de 70 ans, habitant à Sainte-Agathe.

M. Desjardins, père de Mme Desjardins, est un homme âgé de 70 ans, habitant à Sainte-Agathe.

M. Desjardins, père de Mme Desjardins, est un homme âgé de 70 ans, habitant à Sainte-Agathe.

M. Desjardins, père de Mme Desjardins, est un homme âgé de 70 ans, habitant à Sainte-Agathe.

M. Desjardins, père de Mme Desjardins, est un homme âgé de 70 ans, habitant à Sainte-Agathe.

M. Desjardins, père de Mme Desjardins, est un homme âgé de 70 ans, habitant à Sainte-Agathe.

M. Desjardins, père de Mme Desjardins, est un homme âgé de 70 ans, habitant à Sainte-Agathe.

M. Desjardins, père de Mme Desjardins, est un homme âgé de 70 ans, habitant à Sainte-Agathe.

Tel. Est 8000

Chez Dupuis



Automobilistes

Prenez avantage de cette offre de nouveaux pneus, marque Duprex et Champlain, fabriqués spécialement pour notre maison; ces pneus portent la garantie régulière de l'association canadienne des fabricants de pneus; ils vous offrent une double garantie de satisfaction, à des prix excessivement bas.

Pneus DUPREX

30 x 3 1-2

Ces pneus étant d'une solidité toute spéciale assurent un "millage" supérieur à tout autre pneu. Ils sont garantis contre toute détérioration de fabrication. Prix 10.50

Pneus DUPREX

(Ballon Cord)

Cette vogue de pneus ballon augmente constamment. Ces pneus offrent plus de durée et plus de confort. Prix 14.95

TUBES DUPREX BALLON — 29 — 4.40 3.25

PNEUS CHAMPLAIN

30 x 3 1-2

Ces pneus de pesantier moyenne et de très bonne qualité sont de fabrication soignée. 8.50

TUBES CHAMPLAIN, 30 x 3 1/2 pouces 1.75

Nous offrons aussi nos pneus K. & S. à des prix spéciaux:

Ace Fabric, 30 x 3 1-2 8.25
Ace Cord, 30 x 3 1-2 9.25
Sup. Cord, 30 x 3 1-2 12.75
Sup. Cord, 30 x 3 1-2 14.95
Sup. Cord, 31 x 4 21.05
Sup. Cord, 32 x 4 23.05
Sup. Cord, 33 x 4 24.05
Sup. Cord, 34 x 4 34.15
Ballon Sup., 31 x 4.40 14.60
Ballon Sup., 31 x 4.95 23.70
Ballon Sup., 32 x 4.95 25.96
Ballon Sup., 34 x 4.95 27.50
Heavy Ballon, 30 x 5 54.90

"TUBES"

Caoutchouc rouge pesant, 31 x 4 3.90
32 x 4 4.07
33 x 4 4.18
34 x 4 1-2 5.06

"TUBES" BALLON
29 x 4.40 3.75 32 x 4.95 4.79
31 x 4.95 4.84 34 x 4.95 5.05

Vous pouvez vous procurer toute autre grandeur de pneus Cord ou Ballon sur demande.

Dupuis Frères — Au deuxième.

TASSES ET SOUCOUPES EN VAISSELLE BLANCHE

La tasse et la soucoupe 0.08
ou la douzaine 0.95
Pas de commande téléphonique ni contre remboursement (C.O.D.)
Dupuis Frères — Au sous-sol.

Tous Nos Sous-Vêtements d'Été pour Hommes Prix Spéciaux

CAMISOLES ET CALEÇONS en balbriggan, marque Penman, séries 222 et 223; blanc ou crème; longs ou courts. Grandeur des camisoles: 34 à 44. Grandeur des caleçons: 32 à 42. Chacune 0.65

COMBINAISONS de même qualité, manches et jambes courtes. Tailles: 32 à 44. Chacune 1.25

COMBINAISONS ATHLÉTIQUES en nanosouk, avec ou sans boutons; bonne qualité. Poitrine: 34 à 44. Chacune 1.00

Dupuis Frères — Au rez-de-chaussée.

Il vous manquera des Cigares pour vos Vacances

50 cigares de Salaberry, 0.05 chacun — la boîte de 50 1.69
50 cigares Leader, 0.05 chacun — la boîte de 50 1.98
50 cigares Gantemo, 0.05 chacun — la boîte de 50 1.98
Ces cigares se vendent dans une boîte en métal; ils se conservent très frais pendant des semaines.
Dupuis Frères — Au rez-de-chaussée.

CHAUSSURES DUPREX

POUR HOMMES

BOTTINES OU SOULIERS en veau tan ou noir, chevreau vici noir et cuir verni. Elegants modèles. Pointures: 5 1-2 à 10 dans chaque série. La paire 5.00
Dupuis Frères — Au rez-de-chaussée.

Dupuis Frères

LE MAGASIN DU PEUPLE
J.-N. Dupuis, Prop. Albert Dupuis, Vice-Prés. A.-J. Deguy, Directeur-Général
Rue Sainte-Catherine, Demontigny, Saint-André et Saint-Christophe.

Assemblées de M. Bourassa dans le sud du comté de Labelle

Mercredi 11, 5 hres p.m. — Chénéville
Jeudi 12, 11 hres a.m. — Duhamel
Jeudi 12, 3 hres p.m. — Montpellier
Vendredi 13, 10 hres a.m. — Ripon
Vendredi 13, 3 hres p.m. — Saint-Sixte
Samedi 14, 7.30 hres p.m. — Thurso
Dimanche, 15 (après la grand-messe) — Mayo
HEURE SOLAIRE DANS TOUS LES CAS

LE "DEVOIR"

336-340, Notre-Dame-est - Main 7460